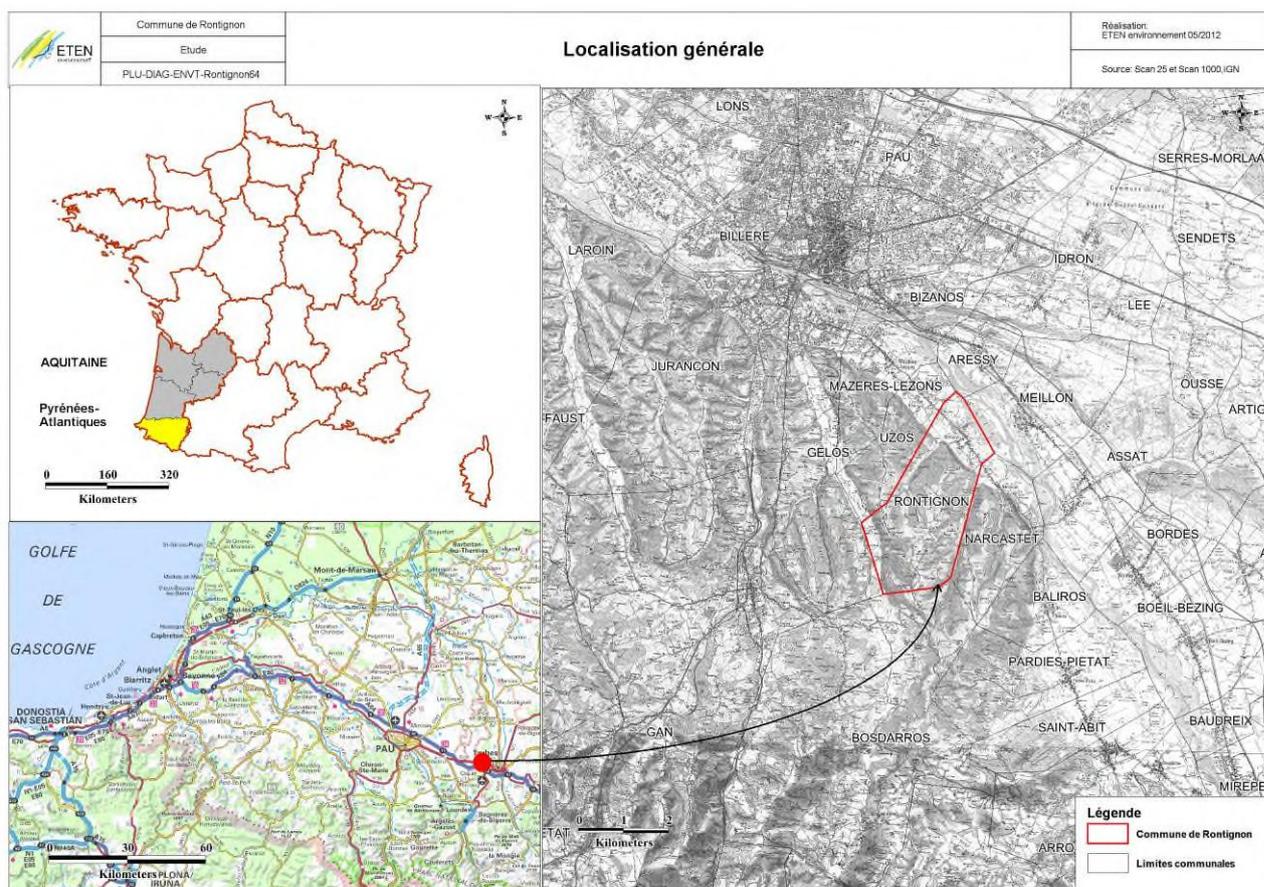


2 DIAGNOSTIC

2.1 Présentation

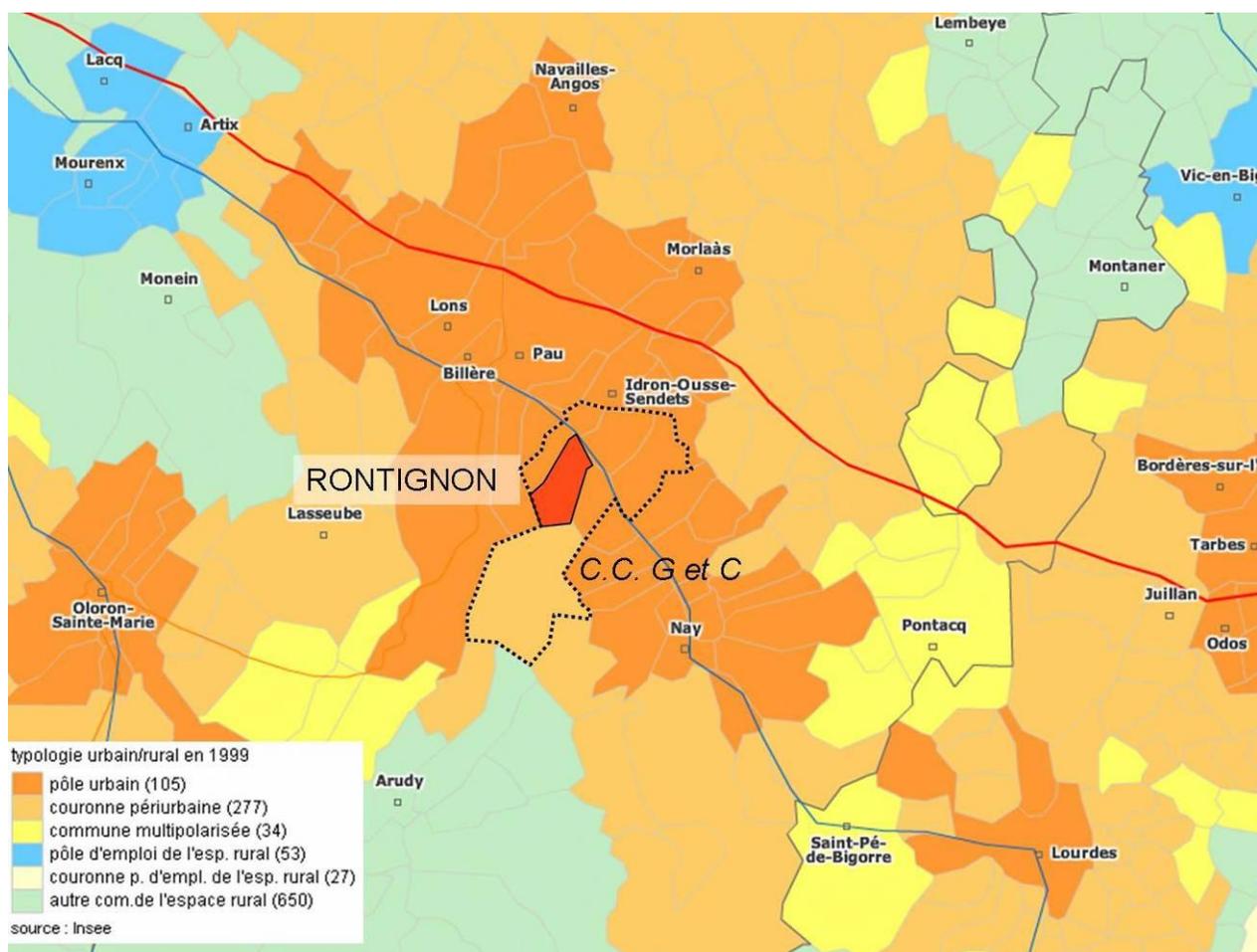


Carte 2 – Localisation générale de la commune

2.1.1 Situation

Le territoire communal s'inscrit dans la plaine du Gave de Pau, entre Pau et Nay, sur l'axe secondaire de desserte entre ces deux villes, soit rive gauche. La commune fait partie de l'agglomération paaloise depuis 1975. Le bourg est situé à 6 km du centre de Pau et à 4 km du siège de la Communauté de Commune Gave et Coteaux. S'étendant sur 706 hectares, Rontignon présente une tranche rive gauche de la plaine du Gave de Pau et sur l'arrière le coteau de l'entre deux Gaves. Le bourg fait partie du chapelet de village, aujourd'hui banlieue de la ville de Pau. Les coteaux, bien que gardant un caractère rural, sont également habités. Le bourg regroupe une large majorité de la population





La croissance démographique forte depuis les années 1960/70 ans, qui se conforte depuis les années 2000, la présence d'une importante friche industrielle, la nécessité de structurer le développement du bourg nécessite de revoir la planification urbaine de la commune.

Données de cadrage	
Population	(2010) 737 habitants
Surface de la commune	706 hectares
Surface agricole utilisée	(2010) 156 hectares
Cours d'eau principaux	Ruisseaux le Soust, Lasbouries, Maison Commune, canal des Moulins
Altitude du point culminant	384 m
Altitude du point le plus bas	189 m
Liste des communes limitrophes	Aressy, Bosdarros, Gelos, Meillon, Narcastet, Uzoz

La commune est dans une logique de poursuivre la croissance démographique, conséquence d'une volonté politique locale de fixer la population dans le bourg et de densifier ce dernier, via l'aménagement de la friche industrielle.

2.1.2 La participation à de nombreuses structures intercommunales

Administrativement, la commune de Rontignon fait partie du département des Pyrénées-Atlantiques, arrondissement de Pau, canton de Pau-Ouest.

Par ailleurs, la commune adhère à plusieurs établissements publics de coopération intercommunale.

La commune de Rontignon est membre de la **communauté de communes Gave et Coteaux** ; les communes partenaires sont : Aressy, Assat, Bosdarros, Meillon, Narcastet et Uzos. Le groupement exerce les compétences suivantes au 31 décembre 2012 :

Les compétences obligatoires :

Groupe 1 - Aménagement de l'espace :

- Élaboration d'un programme de l'habitat (PLH),
- Schéma de cohérence territoriale (SCoT),

Groupe 2 - Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté :

- Création, l'aménagement et la gestion de l'extension de la zone d'activités Clément-Ader à Assat,
- Projet de réindustrialisation du site Vilcontal à Rontignon,
- Prise en charge de la gestion et de l'entretien de la voirie, des espaces verts et éclairages publics de la zone d'activité autour de l'usine "Turboméca" dénommée "Aéropolis" et ce dans le strict périmètre du territoire de la communauté de communes Gave et Coteaux",
- Prise en charge de la gestion et de l'entretien de la voirie, des espaces verts et éclairage public de la zone liée au projet de réindustrialisation du site Vilcontal à Rontignon,
- Création, aménagement et gestion d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) liée au projet de réindustrialisation du site Vilcontal à Rontignon,
- Études et réalisations d'une zone d'activités autour de l'usine Turboméca pour favoriser la création d'un pôle aéronautique,
- Actions pour favoriser le développement de loisirs et du tourisme :
 - Création de circuits de randonnées (pédestre, VTT),
 - Actions pour la mise en place de structures d'accueil et d'hébergement (gîtes ruraux, chambres d'hôtes).

Les compétences optionnelles :

Groupe 1 - Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Groupe 2 - Politique du logement et du cadre de vie :

- Mise en place d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH),
- Construction et gestion de logements en faveurs des personnes âgées,

Groupe 5 - Actions sociales d'intérêt communautaire :

- Compétence "petite enfance" :
 - Études de besoins dans le domaine de la petite enfance,
 - Crèches existantes et à créer,
 - Haltes-garderies existantes et à créer,
 - Mise en place d'un service d'assistantes maternelles,
- Portage de repas à domicile,
- Prise en charge d'un véhicule de transport adapté destiné aux personnes âgées et/ou dépendantes,
- Gens du voyage,
- L'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans.

Groupe 6 – Tout ou partie de l'assainissement :

- gestion du service public d'assainissement non collectif.

Les compétences facultatives :

- Service d'incendie et de secours : prise en charge du contingent incendie et secours, participation à la réalisation et à l'entretien du Centre de Secours,
- Participation au financement des travaux de l'aéroport Pau-Pyrénées,
- Compétence aéroportuaire : aménagement, gestion et entretien de l'aéroport Pau-Pyrénées,
- Mise en place d'une politique locale en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC),
- Études sur le développement culturel,
- Compétence "réseaux de communications électroniques" pour le très haut débit.

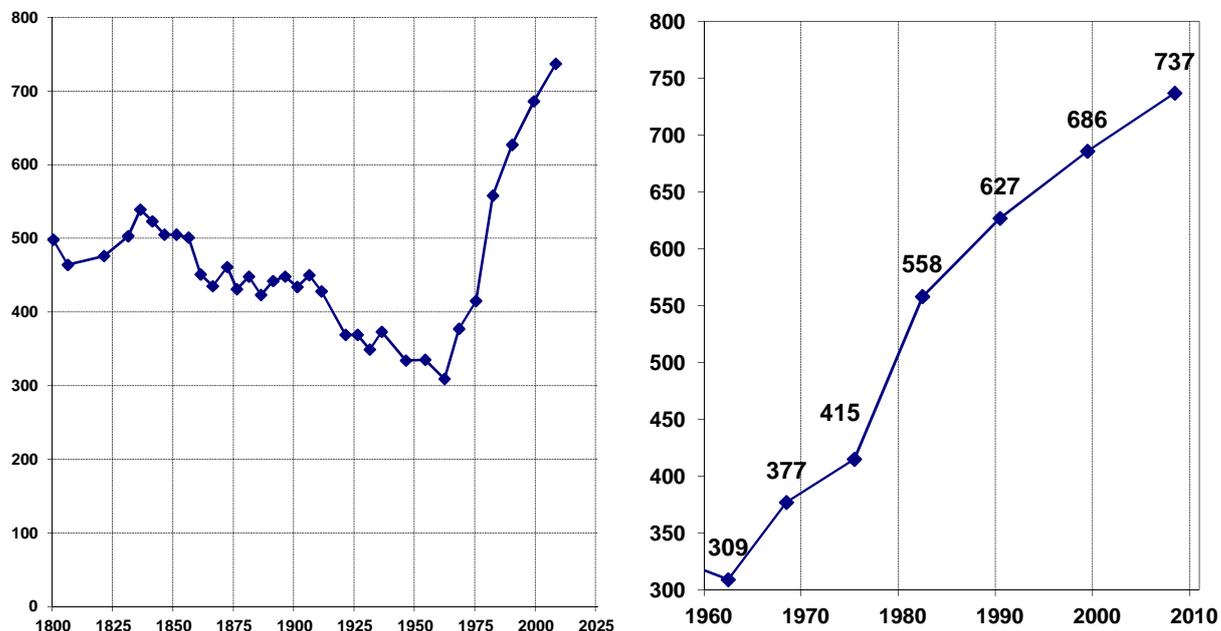
LES SYNDICATS

DÉNOMINATION	COMPÉTENCES
Syndicat a vocation unique (SIVU) de régulation des cours d'eau	Le syndicat a pour objet la régulation des cours d'eau et la lutte contre les inondations du bassin de Mazères-Lezons, Uzos, Rontignon et Narcastet. À cet effet, il peut réaliser tous les aménagements et tous travaux d'entretien sur l'ensemble des cours d'eau du bassin précité.
Syndicat AEP de la région de Jurançon	Eau potable.
Syndicat intercommunal "centre de loisirs de Narcastet"	Le syndicat a pour objet le fonctionnement d'un centre de loisirs, d'hébergements et d'un poney-club.
Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques	Distribution d'énergie.
Syndicat intercommunal d'assainissement de Narcastet, Rontignon, Uzos	Assainissement collectif - Construction et exploitation <ul style="list-style-type: none"> - de la station de traitement éventuelle des eaux usées, - des canalisations communes et des réseaux propres à chaque collectivité.
Syndicat intercommunal d'études et de travaux d'aménagement du Soust et de ses affluents	Le syndicat a pour objet les études et travaux d'aménagement du Soust et de ses affluents sur le territoire des communes membres, notamment en matière de défense contre les inondations, restauration, suivi et coordination d'actions nécessaires à l'amélioration de la qualité des cours d'eau, maîtrise foncière des berges si nécessaire, valorisation paysagère.
Syndicat intercommunal de défense contre les inondations du Gave de Pau	Lutte contre les inondations ou défense contre les eaux

Source : Base communale / préfecture des Pyrénées-Atlantiques (2010)

2.2 Le contexte sociodémographique

2.2.1 Population

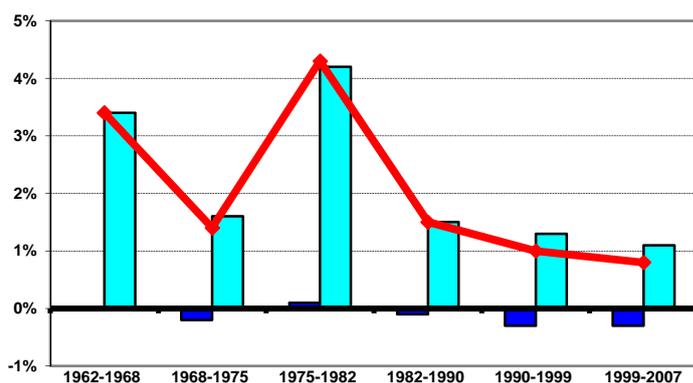


Source INSEE 2010

Évolution de la population

La commune a été en décroissance démographique de 1836 à 1962. Depuis, la tendance est à la hausse, et de façon soutenue. Au recensement de 1982, le nombre d'habitant dépasse le maximum démographique du 19^e siècle. C'est entre 1975 et 1982 que Rontignon gagne le plus d'habitant. Cette situation est identique aux communes de seconde couronne de l'agglomération paloise.

Depuis, 1962, début du décollage démographique de la commune, sa croissance est plus forte que celle de l'agglomération, y compris de la seule banlieue. Il est à noter que depuis 1962, la croissance de Rontignon est nettement plus soutenue que celle des communes qui composent la communauté de communes.

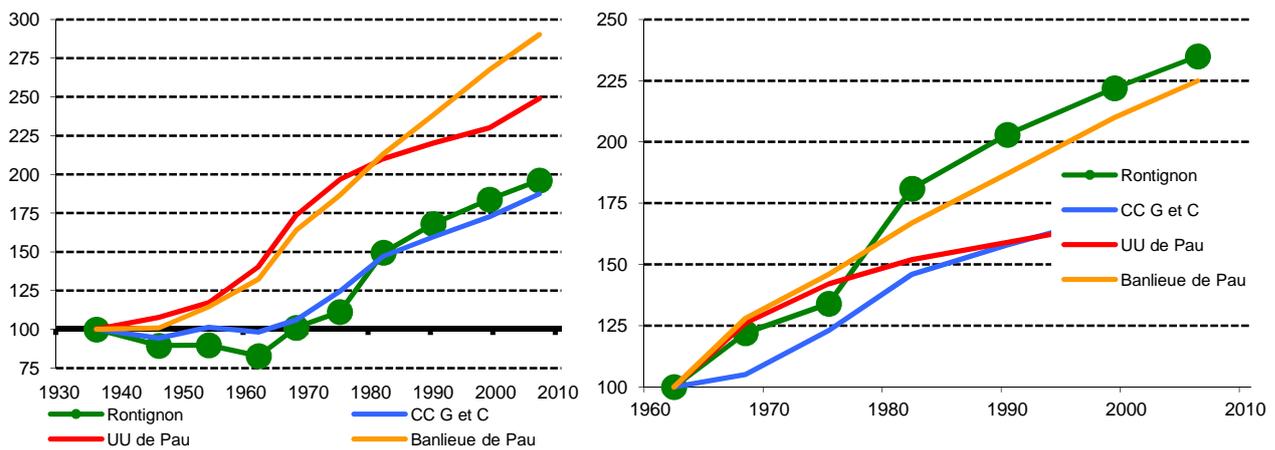


Source INSEE 2010

Taux annuel d'évolution de la population

La forte croissance entre 1962 et 2007 est imputable à l'arrivée de nouvelles populations. En effet le solde naturel (les naissances moins les décès) est globalement négatif ; par contre le solde migratoire est devenu largement positif depuis 1962 et compense largement le déficit naturel. A partir de 1982, le solde migratoire est moins soutenu que celui des 20 années précédentes.

La demande soutenue pour construire depuis 2007 (voir chapitre logement) devrait confirmer cet accueil croissant de population, et maintenir la hausse démographique.

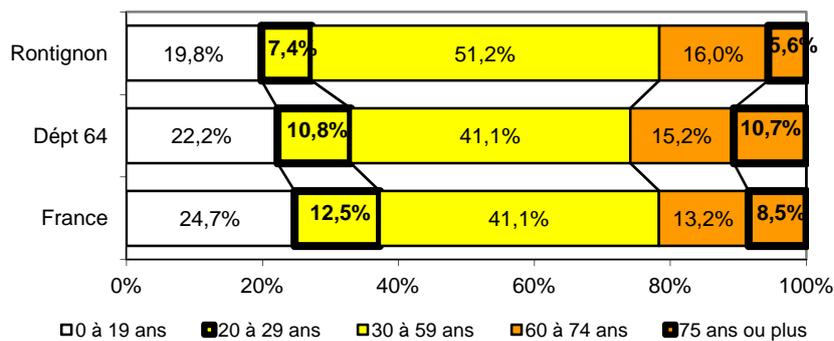


Croissance comparée de Rontignon et des territoires environnants (indice 100)

Source : INSEE 2010

2.2.2 Age, ménages

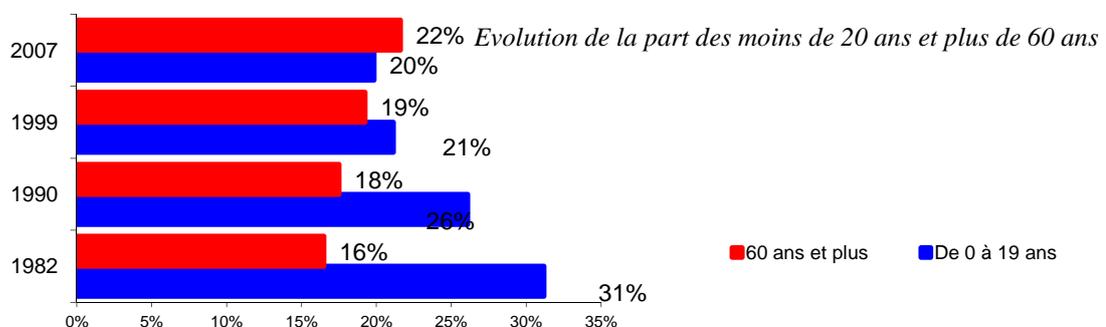
Comme toute les communes rurales, au cours du 19^e siècle et pendant la première moitié du 20^e, la commune a vu partir une grande partie de sa jeunesse. Depuis 1962, l'arrivée de nouvelles personnes a permis de rajeunir la population mais à partir des années 1980 la commune reconnaît de nouveau un vieillissement de sa population. En 2007, elle est plus âgée que la moyenne nationale.



Source INSEE 2010

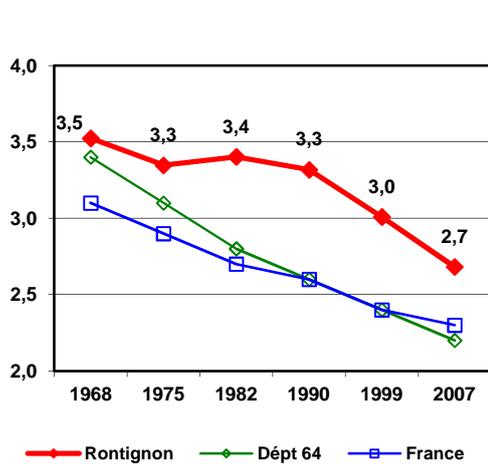
Évolution de la population par âge

Rontignon se distingue par une faible proportion des moins de 20 ans, mais également des plus de 75 ans. Les jeunes adultes sont également peu nombreux. La question du logement de cette population se pose. Les actifs sont surreprésentés (30-59 ans). Si les plus de 60 ans ne sont pas surreprésentés, ils sont nombreux et pourraient être dans un avenir proche au vu de la proportion des 40 à 59 ans, encore plus nombreux. De même, les plus de 75 pourraient être bien plus nombreux. Cette forte population âgée potentielle pourrait nécessiter des services et logements adaptés. De même, la faiblesse des mineurs n'est pas sans incidence sur les effectifs scolaires et pourrait poser un jour la question du nombre de classes.

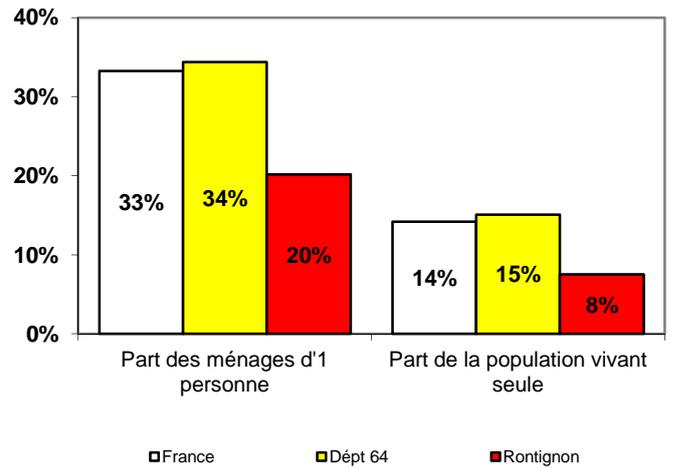


Source : INSEE 2010

Le nombre de personnes par ménage (par logement) tend à diminuer sur le long terme et ce au même rythme que l'ensemble des ménages français. La baisse est plus forte depuis 1990. A cette date, le nombre de personnes par ménage est de 3,3 contre 2,6 en France. Ce taux passe à 2,7 en 2007 contre 2,3 en France. Pour autant, la différence à pour conséquence une bien plus faible part de ménage d'une personne. En règle générale, c'est surtout chez les personnes âgées que l'on rencontre les ménages d'une personne.



Nombre de personnes par ménage (par logement)

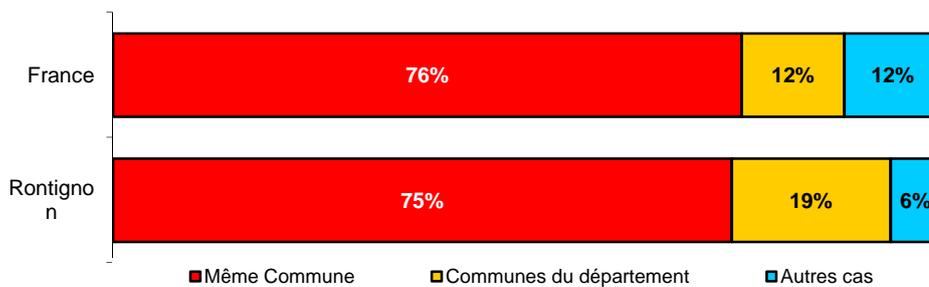


Ménages d'une personne

Source INSEE 2010

2.2.3 Migrations

Vingt-cinq pour cent des habitants en 2007 résidaient dans une autre commune 5 ans auparavant. Cette proportion est identique à celle du département ou de la France. Par contre, ces nouveaux venus viennent très majoritairement du reste du département, ce qui n'est pas le cas à l'échelle nationale.



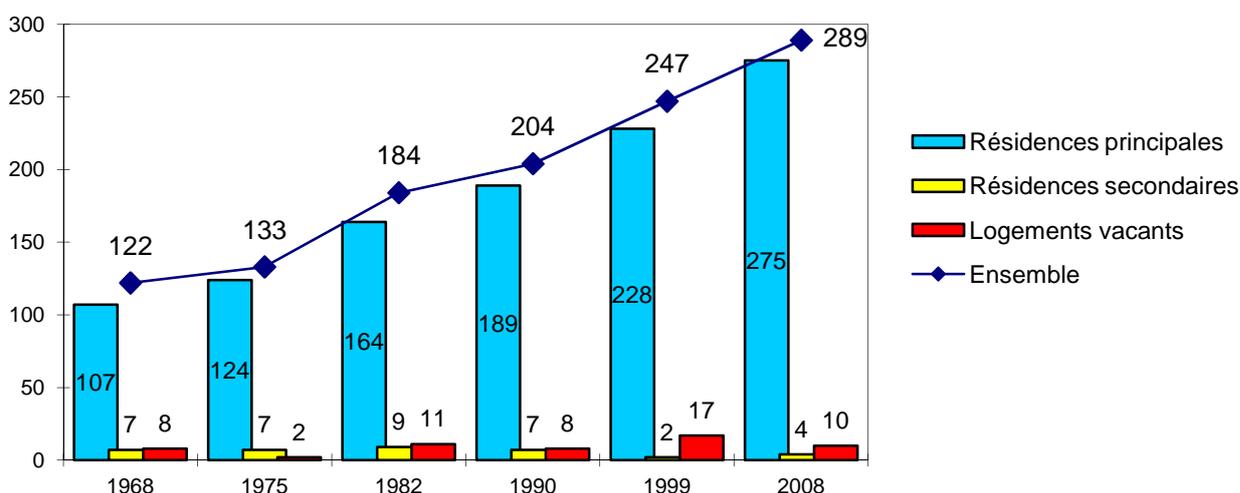
Lieu de résidence 5 ans auparavant (2002-2007)

Source : INSEE 2007

2.3 Logement

2.3.1 Un parc logement en forte croissance

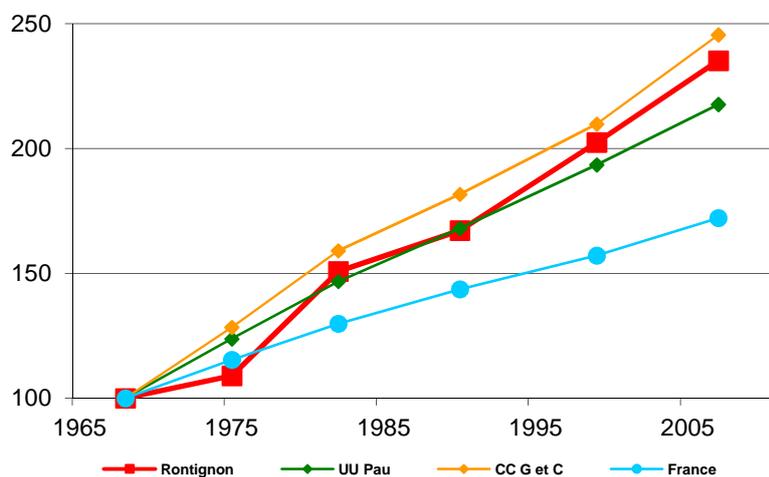
Le parc logement est en augmentation depuis au moins 1968. Cette augmentation a surtout été importante entre 1975 et 1982 sur les dernières années (croissance du parc logement de 7,2 unités par an). Depuis au moins 1968, la croissance du parc est nettement plus forte que la moyenne nationale (autour de 135 % contre 72% en France). Elle est dans des proportions équivalentes aux autres communes de la communauté de commune Gave et Coteaux.



Évolution du parc logement

Source INSEE 2010

L'essentiel des logements sont des résidences principales. Il n'y a pas vraiment de stock disponible, avec une part de logements vacants en dessous de 5 %, seuil en dessous duquel le marché peut être tendu (10 résidences vacantes en 2008). Rontignon n'étant pas une commune touristique, le parc de résidences secondaires est anecdotique.



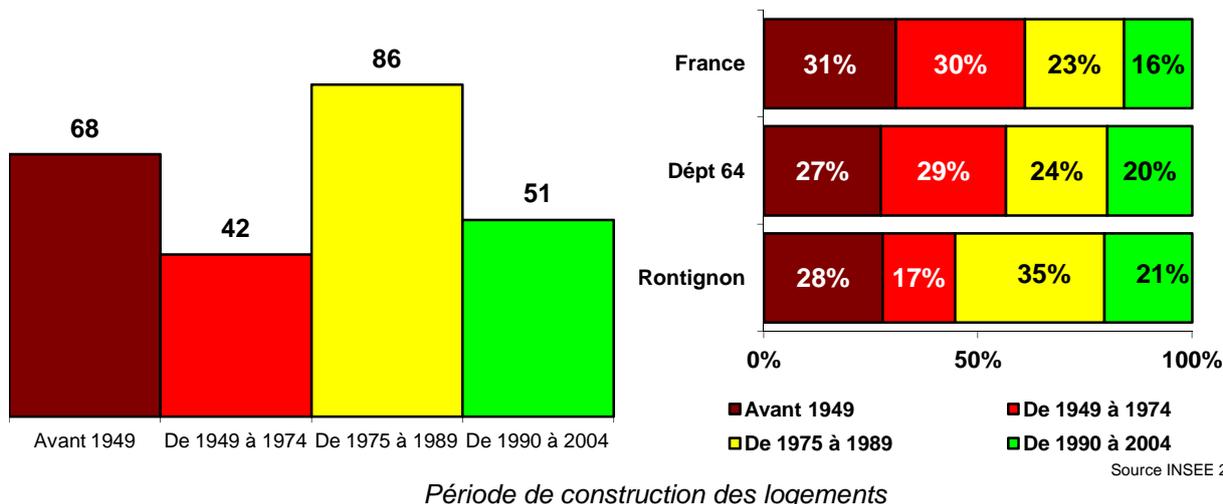
Évolution comparé du parc logement

Source INSEE 2010

2.3.2 Un parc récent visible dans le paysage

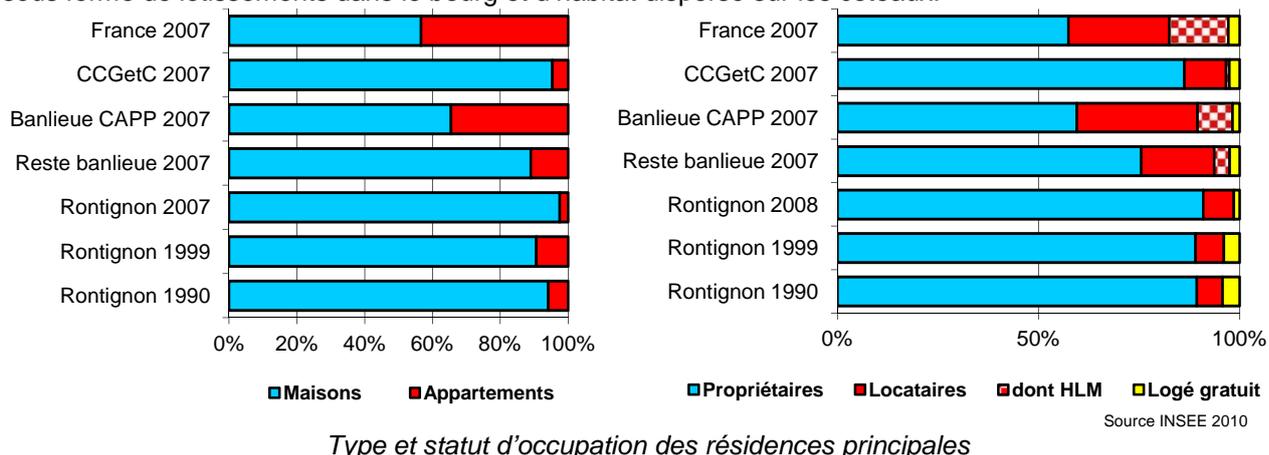
Sur les cent dernières années, la période 1975-1989 fut la plus prolifique : 35 % du parc total date de cette époque, ce qui est nettement au dessus de la moyenne nationale. Aussi, la proportion de logements construits après 1975 représente 56% du parc total contre 39% en France.

Le rythme soutenu après 1989 fait que la proportion de logement très récent est également au dessus de la moyenne nationale et Rontignon renvoie l'image d'une commune urbaine de construction récente.



2.3.3 Des propriétaires dans des maisons individuelles

L'essentiel du parc de logements est composé de maisons individuelles (97,5 %), que ce soit dans le bourg comme sur les coteaux. C'est la configuration classique d'un village agricole où la pression foncière ne nécessitait pas jusqu'à présent de densifier l'habitat et donc de faire du logement collectif. A l'habitat traditionnel de fermes s'est rajouté au fil des dernières décennies de l'habitat pavillonnaire, régulièrement sous forme de lotissements dans le bourg et d'habitat dispersé sur les coteaux.



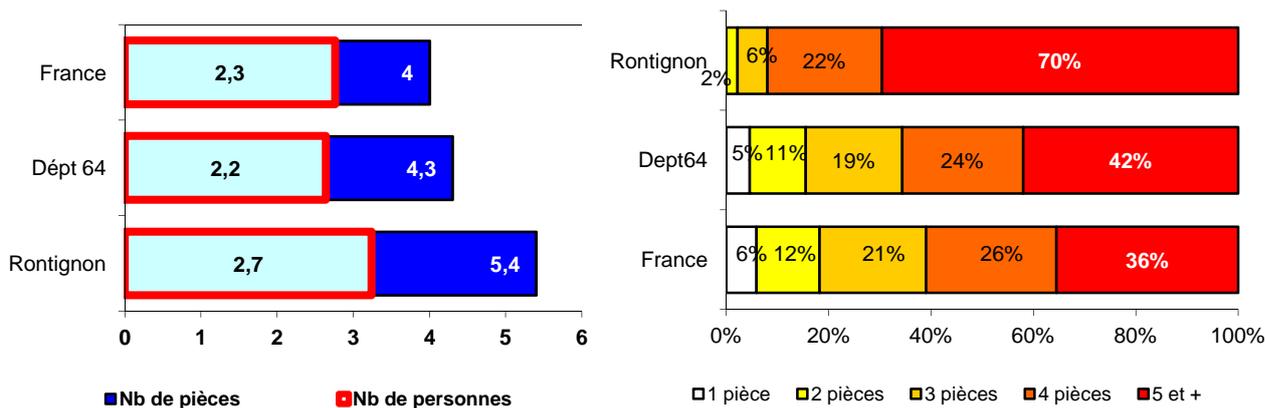
A la construction de maisons individuelles correspond généralement l'accèsion à la propriété. En 2008, 91 % des habitants étaient propriétaires de leur logement et 8 % en étaient locataires, dont aucun en logement social. Il est à noter que Rontignon compte 66% de foyers fiscaux imposés sur le revenu en 2008, contre 54% dans le département, corollaire de la forte proportion de propriétaires sur la commune.

2.3.4 Des grands logements.

Les résidences habitées sont grandes (autour de 5,4 pièces), ce qui est nettement au dessus de la moyenne nationale.

Les logements de 5 pièces ou plus représentent 70% des résidences principales, soit le double de la moyenne nationale. Par contre, les 1 et 2 pièces ne représentent que 2 % contre 18% en moyenne en France.

Rontignon est globalement sur un mono produit : une maison individuelle assez grande en accession à la propriété.



Source INSEE 2010

Nombre de pièces et de personnes par logement

2.3.5 Une forte dynamique de la construction

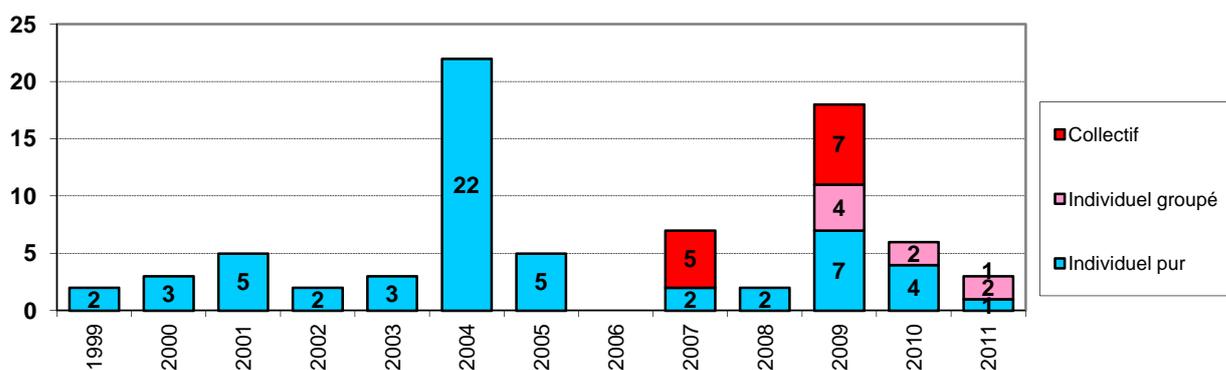
2.3.5.1 Un rythme élevé de la construction

De 1999 à 2008, le parc logement s'est accru de 4,7 unités par an, contre 4,8 entre 1990 et 1999. Le nombre de logements neufs sur la période 1999-2008 est supérieur à l'augmentation du parc total : 5,4 habitations par an. Cela signifie que des logements anciens ont été transformés ou ont disparus.

Entre 2008 (date du dernier recensement) et 2011, le rythme de construction a fortement augmenté : le nombre moyen annuel de constructions neuves est de 7.5 unités.

Depuis la dernière décennie, soit entre 1999 et 2011, le rythme de construction moyen annuel est donc de 6 logements/an.

L'habitat construit ces dernières années se compose de maisons individuelles, mais également de logements collectifs pour 32 %. C'est un changement important par rapport aux périodes précédentes. La quasi absence de logements vacants ne permet pas de compter sur ce stock pour accroître rapidement le parc et accueillir de nouveaux résidents.



Source : SITADEL2

Nombre de logements neufs commencés par an

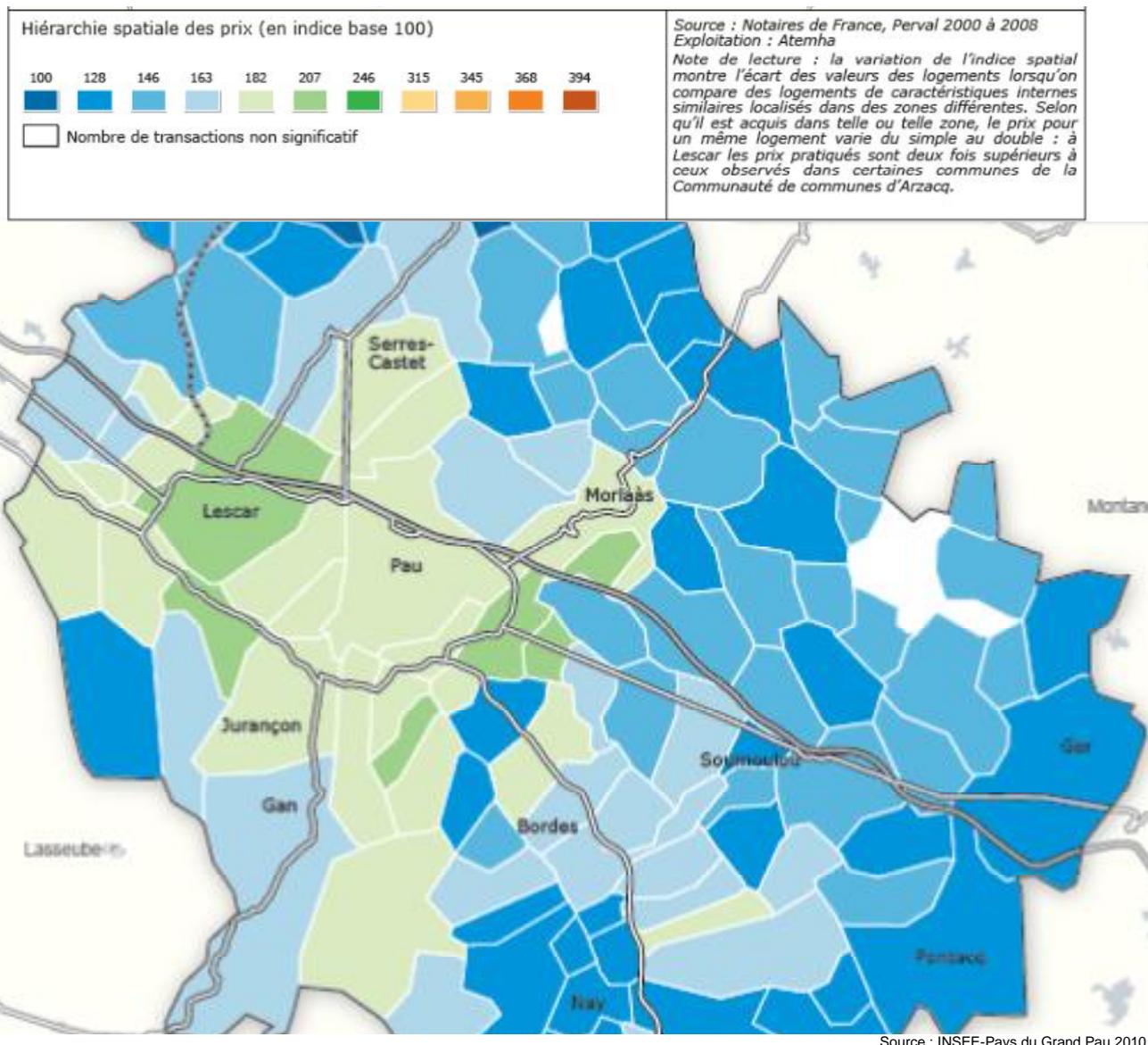
2.3.5.2 Le marché immobilier (Source PACT Béarn-Bigorre)

➤ Les prix du foncier et de l'immobilier

Les prix du foncier des terrains viabilisés se situent entre 70€ (Bosdarros) et 120 € (Meillon) le m². Ces disparités de prix sont fonction de l'éloignement par rapport à l'agglomération paloise, mais aussi du type d'assainissement possible (autonome ou collectif). C'est également le type d'assainissement qui détermine la configuration du terrain. En effet, la présence d'assainissement collectif favorise les parcelles plus petites, réduisant ainsi le coût global. Il permet également de réduire la consommation d'espace.

Ainsi, de nouveaux produits immobiliers "prêts à habiter" apparaissent, c'est le cas à Aressy par exemple. A contrario, l'assainissement autonome, de part son coût plus élevé, est facteur d'une augmentation du

foncier. Par conséquent, ces produits ne sont pas abordables pour les jeunes ménages à revenus modestes et moyens en "primo-accession". Sur le secteur de Gave et Coteaux, les acquéreurs sont donc plutôt des accédants à la propriété de seconde voire de troisième accession, avec des enfants adolescents ou des ménages de jeunes retraités sans enfants. En termes de développement du territoire, cela représente un problème quant au maintien des effectifs scolaires.



De plus, les terrains se font rares. Ce manque d'offre influe sur les prix de vente qui ont tendance à augmenter. Le prix médian des terrains vendus dans la communauté de communes Gave et Coteaux, est de près de 48000 euros, pour une surface moyenne d'environ 1700m². Les prix d'acquisition de l'immobilier varient de 200 000 € à 310 000 € selon l'âge et le standing de la construction. Ces ventes concernent uniquement les maisons individuelles, type T4/T5 avec jardin. L'offre reste rare et la vente d'appartements est une offre quasi inexistante. Sur le secteur, le prix moyen au m² est de plus de 1350€ pour une surface moyenne de 137m². 65% des acquéreurs sont originaires de communes de l'agglomération paloise et près de la moitié des ménages acquéreurs ont moins de 35 ans.

➤ Les évolutions du marché de l'immobilier

La communauté de communes Gave et Coteaux n'échappe pas aux tendances lourdes des marchés de l'immobilier en zones urbaines : *Renchérissement généralisé des prix dans le grand Sud-Ouest (plus 8 à 10% par an depuis 5 à 6 ans).*

Un pavillon modeste qui se vendait couramment 178 000 € en 2004 ne se vend pas aujourd'hui à moins de 250 000€, un "forfait" couramment admis par des acquéreurs qui réalisent souvent des travaux de rafraîchissement et d'amélioration par eux-mêmes. Les valeurs locatives du parc privé sont aujourd'hui

relativement hautes : les prix ont baissé sensiblement pour les petits logements (et notamment les studios) et ont légèrement progressé pour les T4 et les T5 et plus. Depuis 10 ans, les loyers moyens ont connu une croissance de 35% (de 30% à 40% selon la taille des biens). Ces valeurs locatives hautes dans le parc privé ne sont pas accessibles aux ménages à revenus modestes et par conséquent aux jeunes couples.

Prix moyens TTC des transactions par année

Année de mutation	Appartement ancien	Maison ancienne	Maison neuve	Terrain	Total
2004		178631		56576	100019
2005		222978	224500	60865	143743
2006	60000	208687	186333	68678	135293
2007		261618	236054	79503	195367
2008	96835	254307	262950	90777	158245
moyenne	91573	227818	223051	68561	145391

Les transactions effectuées sur la communauté de communes renseignent sur l'offre effective en produit foncier et immobilier du secteur. Entre 2004 et 2008, les achats de maisons anciennes se sont situés pour moitié soit 41 achats sur la commune d'Assat, de même 37 terrains ont été vendus sur la commune d'Assat (soit 30%) et 24 sur Meillon (20%). L'achat des terrains reste prépondérant même si l'on assiste à une légère stabilité des ventes sur ce produit foncier.

➤ Évolution et diversité des prix.

Les prix du foncier ont un référencement au m² qui peu à peu s'estompe au profit d'un "forfait" affichant un prix à la parcelle, soit par exemple 100000€ pour 1000m². Le futur acquéreur est en présence d'un produit fini : terrain et équipements annexes (raccordement égout, électricité, eau ainsi qu'espace vert, voirie, éclairage). Ce constat masque une réelle inflation du prix du foncier et un encadrement des ventes des terrains par des investisseurs privés. La pression foncière, la rareté du foncier demandent nécessairement une gestion raisonnée et une économie de l'espace.

Les contraintes du site (plan de prévention du risque inondation (PPRI), topographie, servitudes d'utilités publiques) le coût du foncier et la forte demande locale poussent à une création de lots sur des superficies variables d'une commune à l'autre.

Pour les communes ayant un assainissement autonome, le prix du foncier est fonction de la capacité des sols. Les prix du foncier au m² s'apparentent aux prix du foncier observé en assainissement collectif.

Les communes en assainissement collectif présentent des produits immobiliers semblables aux constructions des communes en assainissement autonome. Les investisseurs privés rentabilisent la superficie des parcelles en proposant des produits immobiliers "nouvelle génération". Le lotissement le Clos de la plaine à la sortie d'Aressy affiche la commercialisation non plus de lots mais de maisons individuelles groupées sur des parcelles d'une superficie d'environ 300m² pour un prix de 180 000€. Ces nouveaux produits immobiliers ciblent des clientèles plutôt modestes. Ce lotissement voit l'apparition de 33 logements sur 11 105m². Cette nouvelle rationalisation de l'espace est propice à une réduction de la consommation de l'espace.

2.3.5.3 Consommation foncière et perspectives d'évolution

Le plan d'occupation des sols (POS) antérieur au plan local d'urbanisme (PLU) date de 1999. Les surfaces ouvertes à l'urbanisation pour l'habitat (zones U, 1NA, NB) recouvraient en 1999 25,2 hectares sur le bourg (secteur d'assainissement collectif) et 11,0 hectares sur les coteaux (secteur d'assainissement autonome). Fin 2011, 7,8 hectares ont été consommés sur le bourg et 3,0 hectares sur les coteaux. En 12 ans, le taux de consommation est donc de 29% (31% sur le bourg, 25% sur les coteaux). Par ailleurs, le PPRI a rendu inconstructible 5,5 hectares. Ainsi, sur un total de 37,0 hectares disponible en 1999, il n'est resté plus que 20,7 en 2012 (11,9 hectares sur le bourg et 8,8 sur les coteaux).

Les surfaces constructibles en 2011 du POS de 1999

Zone	Surface totale (ha)	Surface disponible en 1999 (ha)	Surface disponible en 2011 (ha)	% non bâtie disponible en 2011
Zones U	42	11,9	7,4	18 %
Zones 1NA	11	13,3	4,5	39 %
Zones NB	33	11,8	8,8	27 %
TOTAL	86	37,0	20,7	24 %

Sur les surfaces consommées depuis 1999, environ 74 logements ont été réalisés, ce qui donne une densité moyenne de 6,9 logements à l'hectare (2,7 logt./ha sur les coteaux, 8,5 logt./ha sur le bourg). A titre de comparaison, sur le bourg, la densité moyenne du bâti ancien (bâti de type ferme) est d'environ 7 logements par hectare. Le chiffre est identique sur le bâti résidentiel de 1950 à 2000. Il y a donc eu une densification lors de la dernière décennie sur le bourg.

ÉVOLUTION			
	Parc Logement	Résidences principales	Population
1968/1975	+ 11	+ 17	+ 38
1975/1982	+ 51	+ 40	+ 143
1982/1990	+ 20	+ 25	+ 69
1990/1999	+ 43	+ 39	+ 59
1999/2007	+ 40	+ 45	+ 46

Les évolutions démographique et du parc de résidences principales laissent apparaître que, de 1999 à 2007, pour une habitation supplémentaire la population augmente de 1,0 personnes environ ; ce chiffre était de 1,5 entre 1990 et 1999 et de 3,6 entre 1975 et 1982. Cela signifie que l'augmentation démographique ne suit pas de manière arithmétique l'évolution de celle des résidences principales et moins encore de celle du parc logement total. Aussi, il reste difficile d'appréhender l'évolution de la population et les besoins en terrains constructibles.

Toutefois, l'hypothèse d'une poursuite de la tendance des années 2000 (réaliste au regard de la demande locale) sur le zonage du plan d'occupation des sols (POS) donne le scénario suivant :

- consommation de 8,1 hectares pour les 10 ans à venir sur le bourg, soit un taux de consommation de 70%,
- consommation de 3,0 hectares pour les 10 ans à venir sur les coteaux, soit un taux de consommation de 38 %.

Avec un tel taux sur le bourg, du fait d'une rétention réelle, les terrains disponibles se font rares ce qui incite encore plus à de la rétention spéculative, vecteur d'une cherté encore plus élevée pour construire sur la commune. Deux solutions s'offre à la commune pour ne pas compromettre son développement :

- accroître la capacité foncière,
- densifier plus encore.

Les perspectives et scénarios retenus sont exposés dans le chapitre "**Le parti d'aménagement**".

2.4 Le contexte économique

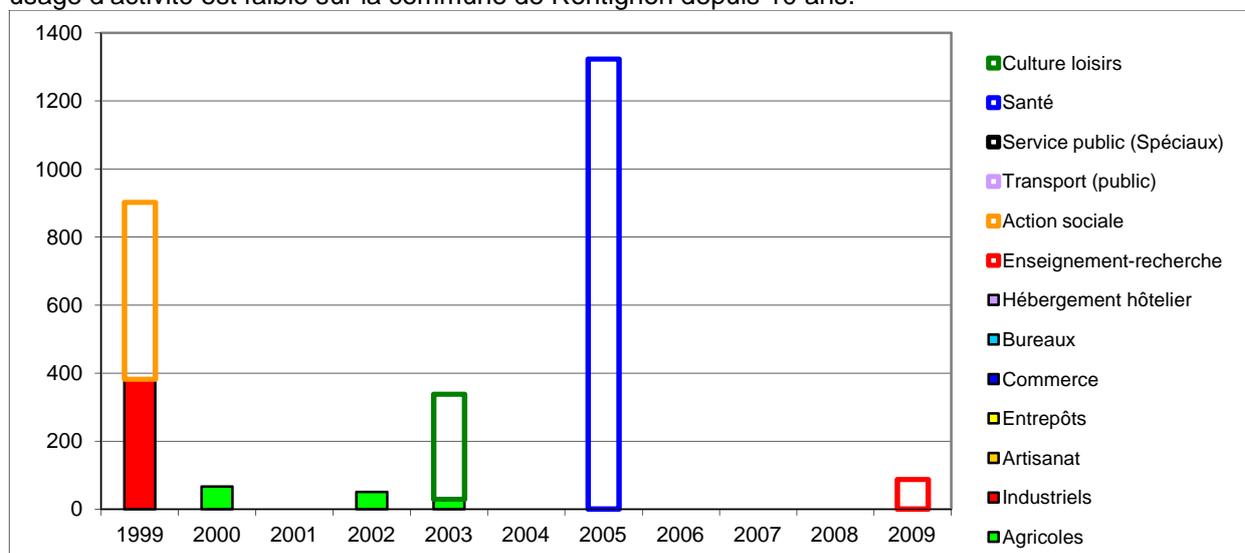
Rontignon accueille 36 entreprises ou établissements. 21 relèvent du secteur agricole, les autres du secteur tertiaire. Ce chiffre est faible : moyenne de 49 établissements pour 1000 habitants, contre 61 en France. Si l'on exclut l'activité agricole, ce chiffre tombe à 20 contre 51 en France. L'activité tertiaire est diversifiée, mais pour de petits établissements. Le seul qui dépasse 10 salariés est la collectivité locale ; 86 % des entreprises et établissements n'ont pas de salarié. Curieusement, la maison d'accueil spécialisée (MAS) "Le Domaine des Roses" (Santé humaine et action sociale) ne semble pas recensé sur la commune de Rontignon. Le seul établissement de santé sur la commune n'aurait pas de salarié. Il est vraisemblable que ce centre d'hébergement médico-social soit rattaché au siège de l'ADAPEI 64 à Pau. Cet établissement accueille 69 personnes, il emploierait un peu plus de 50 salariés, soit près de la moitié des emplois sur la commune.

Caractéristiques des entreprises et établissements de la commune

Agriculture, sylviculture et pêche	21	0 salarié	31
Industries extractives	0	1 à 2 salariés	3
Industrie manufacturière	0	3 à 5 salariés	1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	6 à 9 salariés	0
Production et distribution d'eau - assainissement, gestion des déchets et dépollution	0	10 à 19 salariés	1
Construction	0	20 à 49 salariés	0
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	2	50 à 99 salariés	0
Transports et entreposage	1	100 à 199 salariés	0
Hébergement et restauration	3	200 à 249 salariés	0
Information et communication	1	250 à 499 salariés	0
Activités financières et d'assurance	0	500 à 999 salariés	0
Activités immobilières	1	1000 salariés et plus	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3	Nombre total d'établissements (2009)	36
Activités de services administratifs et de soutien	0		
Administration publique	1		
Enseignement	0		
Santé humaine et action sociale	1		
Arts, spectacles et activités récréatives	2		
Autres activités de services	0		
Nombre total d'établissements (2009)	36		

Source : INSEE 2010

Le dynamisme de l'activité peut se lire également par la construction de bâtiments. Sur la dernière décennie, un important agrandissement a concerné la maison d'accueil spécialisée (MAS) de l'ADAPEI 64. Les bâtiments agricoles sont peu nombreux et représentés de petites superficies. Globalement, la construction à usage d'activité est faible sur la commune de Rontignon depuis 10 ans.



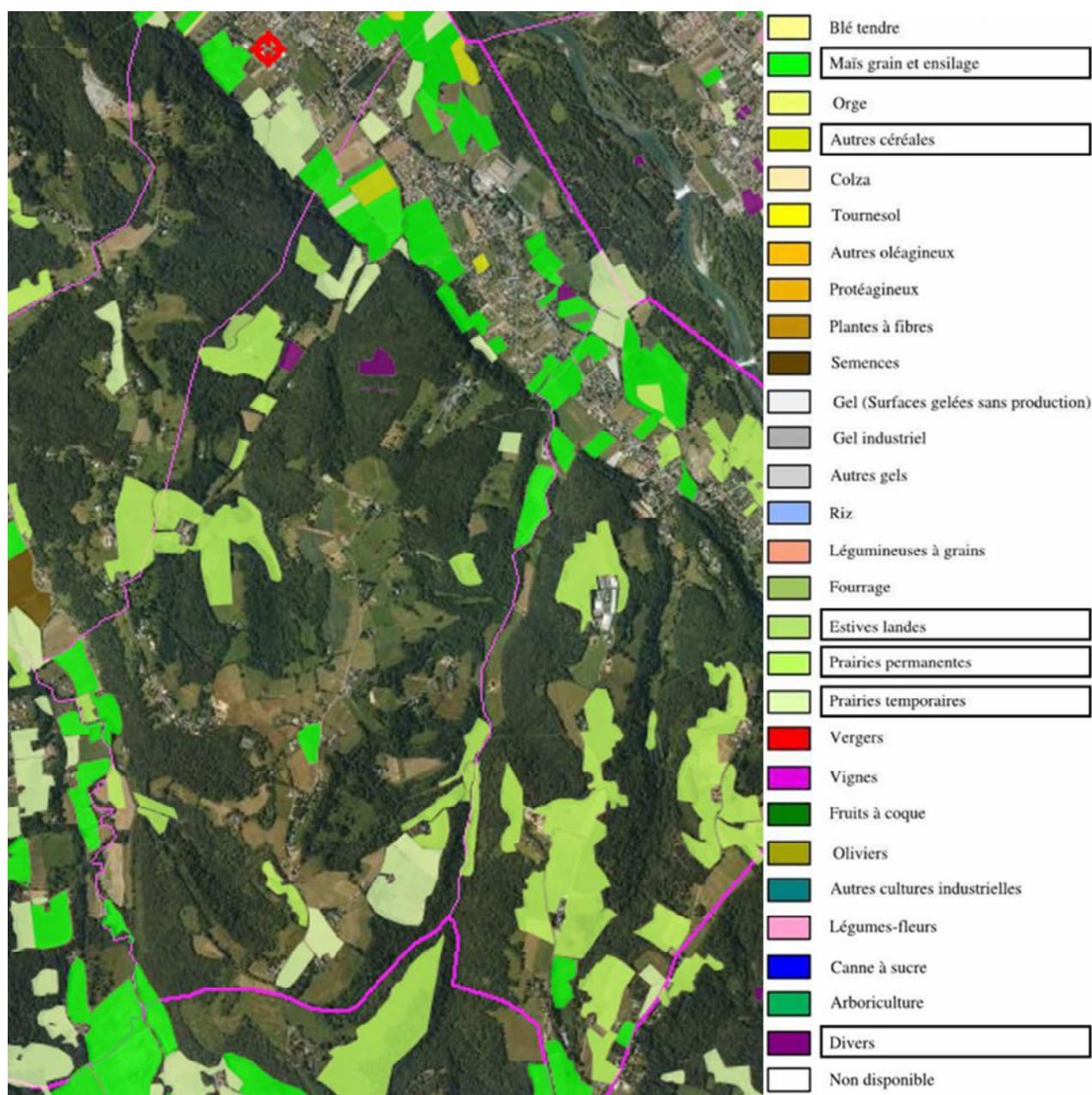
Source : Sitadel 2010

Surfaces en m² de locaux commencés par an à usage d'activités.

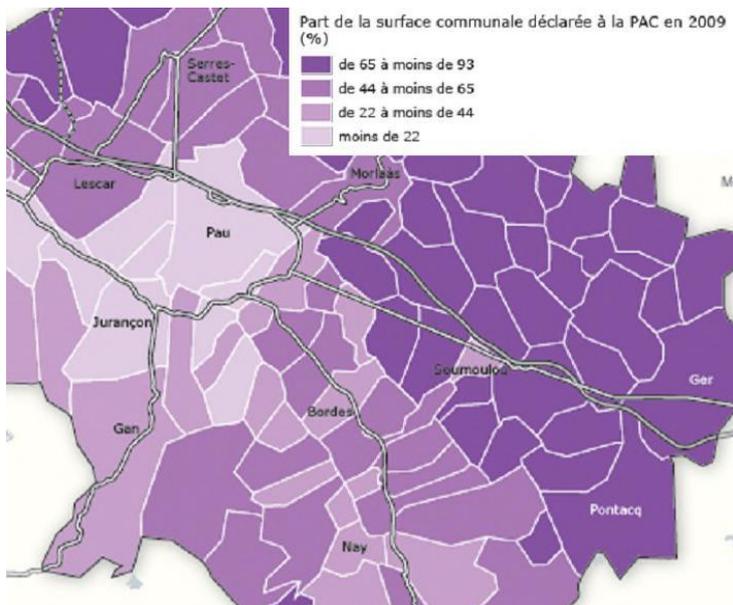
2.4.1 L'agriculture

Plusieurs données ci-après sont issues d'une enquête agricole faite par la commune.

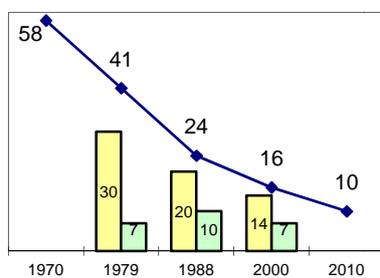
Rontignon, jusque dans les années 1950 était avant tout rurale. A partir des années 1960, la plaine, comme une partie des coteaux s'urbanise. Le nombre d'agriculteurs ne cesse de baisser. Même si le nombre d'agriculteurs est aujourd'hui faible et très largement minoritaire dans la population active, il reste un acteur important sur les coteaux. La baisse de l'activité agricole a touché la commune depuis déjà très longtemps, aussi le nombre d'exploitations est faible : 38 en 1970, 21 en 2000, dont 7 sont considérées comme professionnelles (vivant essentiellement de l'activité agricole). Aujourd'hui, la commune compte encore une quinzaine exploitations agricoles (18 au recensement de 2010), dont une seule peut-être considérées professionnelle. Située sur les coteaux, l'exploitant a 55 ans, mais la succession est assurée. A contrario, sur la plaine du Gave de Pau, aucune exploitation pérenne de Rontignon ne cultive ces terres. En 1970, l'agriculture employait 58 équivalent temps plein (UTA), en 2000 ce chiffre n'est plus que de 16. Il a encore notablement baissé en 2010 : 10 UTA.



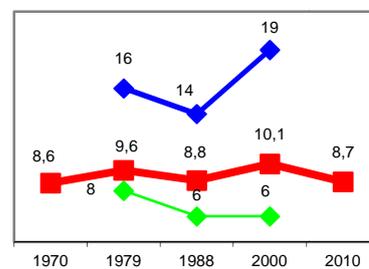
Carte 3 - Les terres déclarées à la PAC en 2009



En terme d'occupation des sols l'agriculture reste très largement présente, bien que très diminuée par rapport au passé. Les agriculteurs de la commune exploitaient une surface agricole utile (SAU) de 213 ha seulement en 2000 contre 355 en 1979. Elle tombe à 156 en 2010. 56 hectares sont en labour, principalement sur la plaine, et 98 toujours en herbe, principalement sur les coteaux. Les labours sont essentiellement des maïs. La faiblesse de l'agriculture se lit également par la faible part des terres déclarées à la PAC (moins de 22 %). En 2000, la taille des exploitations est petite : autour de 10 hectares en 2000 et seulement 8,7 en 2010.



Nombre d'exploitations



Taille des exploitations

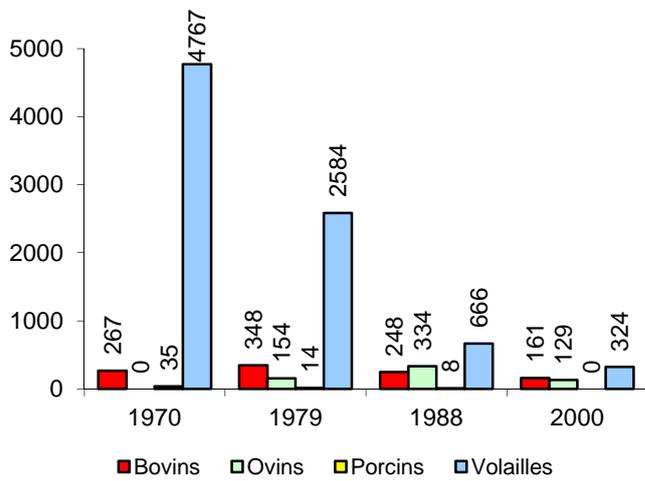
Source INSEE

Si la culture du maïs domine, l'élevage n'est pas négligeable du fait de coteaux qui ne permettent pas la monoculture du maïs. En 2000 il y avait 161 bovins et 324 volailles. En 2010, 2 exploitations font de l'élevage, aucune en installation classée. Seul 1 élevage est en lisière dans la trame bâtie du village.

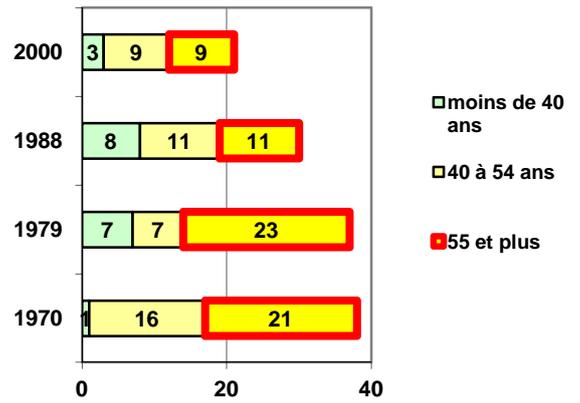
Les bâtiments agricoles sont soumis à des règles d'éloignement vis à vis des habitations et des locaux habituellement occupés par des tiers. Le principe de réciprocité impose ces mêmes règles de distances pour toute nouvelle construction ou changement de destination à usage non agricole, vis à vis des bâtiments agricoles en place (article L.111-3 du code rural).

Les bâtiments d'élevage et leurs annexes doivent s'implanter à une distance de 50 ou 100 mètres, par rapport aux habitations de tiers, aux établissements recevant du public et aux limites des zones constructibles et destinées à l'urbanisation. Cette distance est déterminée par le règlement sanitaire départemental (RSD) et par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Réciproquement, les projets d'habitations de tiers, les établissements recevant du public, etc., doivent respecter ces mêmes distances par rapport aux élevages en place (article L.111-3 du code rural et articles R.111-2 et R.111-3 du code de l'urbanisme)."



Cheptel des exploitations de la commune

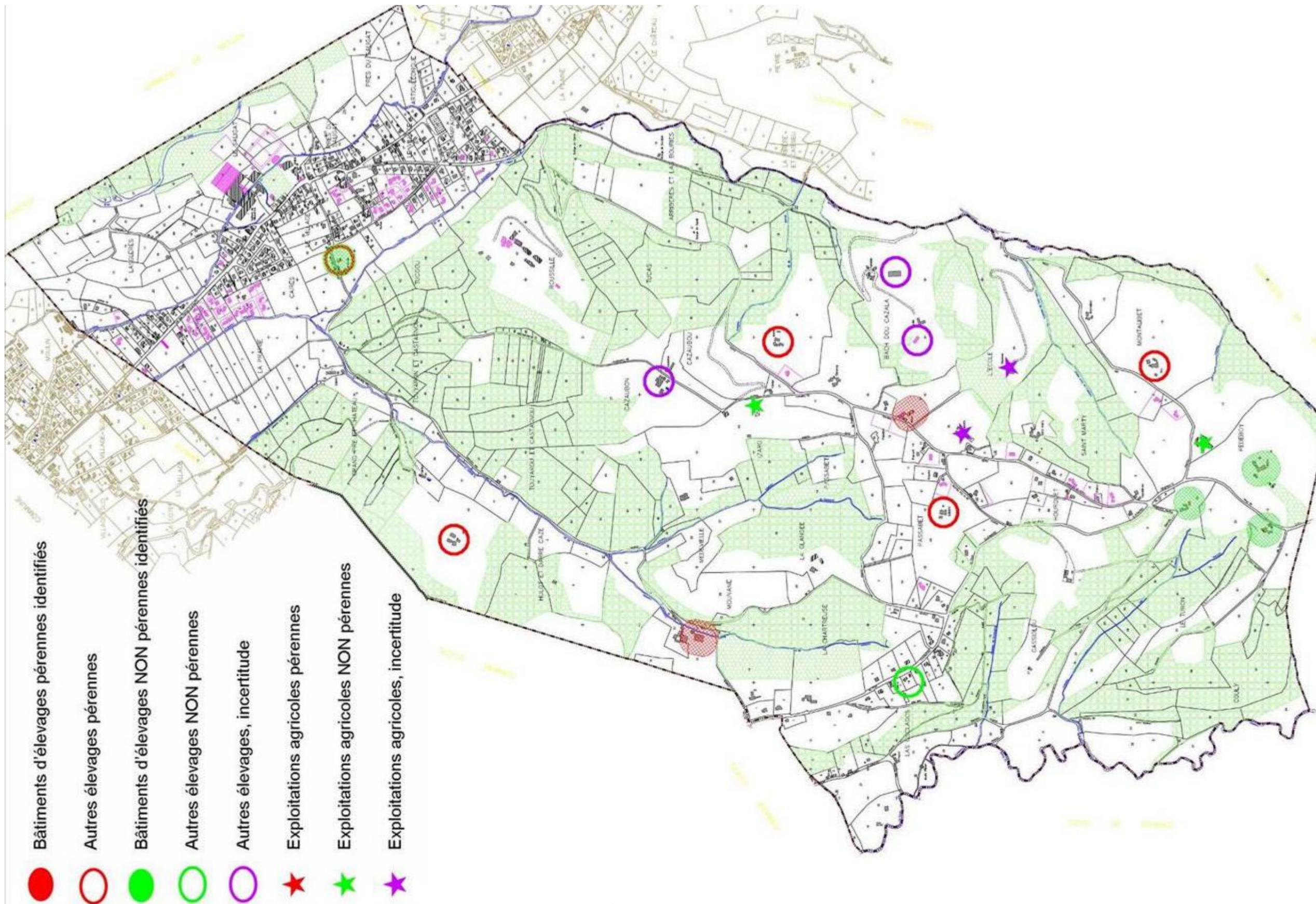


Age des exploitants agricoles

Déclaration PAC 2009 : 6 exploitations

Établissements INSEE : 21 entreprises relevant du secteur agricole en 2009

Source mairie : 1 seule exploitation agricole professionnelle à 100 % en 2009



Carte 4 - Élevages agricoles et perspectives (2011)

2.4.2 Industrie et services

2.4.2.1 Une activité artisanale et industrielle inexistante depuis la fermeture de la laiterie.

Vilcontal a été créée en 1956. L'usine installée sur Rontignon date de 1968, elle remplaçait une coopérative meunière. La production portait sur le lait de consommation. La laiterie employait jusqu'à 130 salariés, elle collectait auprès d'une centaine de producteurs laitiers. L'usine a fermé en 2005 et depuis le site est une friche industrielle.

Par ailleurs, il n'y a pas sur la commune d'entreprise artisanale du bâtiment ou de production.

2.4.2.2 Des commerces et services de proximités limités

Commerces et services à 5 mn en voiture de Rontignon
(communes d'Assat, de Mazères-Lezons, Narcastet et Uzos)

Plombier couvreur chauffagiste	12
Réparation automobile et de matériel agricole	10
Maçon	8
Plâtrier peintre	6
Infirmier	6
Menuisier charpentier serrurier	5
Restaurant	5
Médecin omnipraticien	5
Électricien	4
Coiffure	3
Banque, Caisse d'Épargne	2
Agence immobilière	2
Taxi	2
Contrôle technique automobile	1
Blanchisserie-Teinturerie	1
Hypermarché	1
Grande surface de bricolage	1
Épicerie	1
Boulangerie	1
Boucherie charcuterie	1
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	1
Parfumerie	1
Fleuriste	1
Chirurgien dentiste	1
Pédicure-podologue	1
Pharmacie	1
Hôtels homologués	1

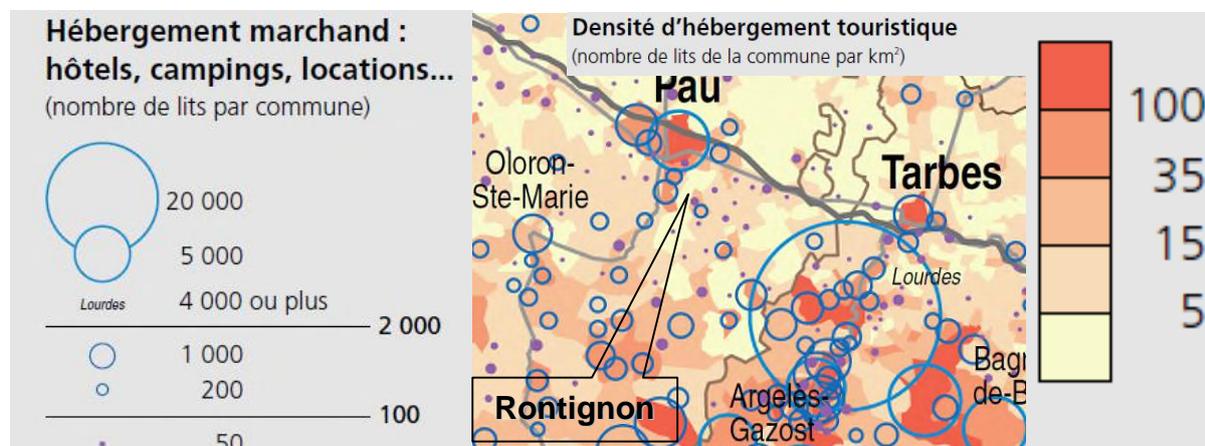
Source : INSEE 2010

En 2009, la commune de Rontignon ne disposait que de restaurants/café et d'un service de taxi.

Toutefois un très grand nombre de commerces et services de proximité sont à 5 minutes en voitures sur les communes proches (tableau ci-contre). La commune de Mazères-Lezons est celle qui propose le plus d'établissement de proximité. Pour des services supérieurs, les habitants de Rontignon se déplacent à Pau, à seulement 10/15 minutes.

Le fait que certains services de proximité ne soient pas présents sur le territoire communal n'a rien d'anormal au vu de la taille de la commune. C'est à l'échelle du bassin que se déplacent les habitants de Rontignon ; à cette échelle tous les services et commerces sont dans un rayon de 15 minutes environ.

2.4.2.3 Le tourisme et les loisirs marchands



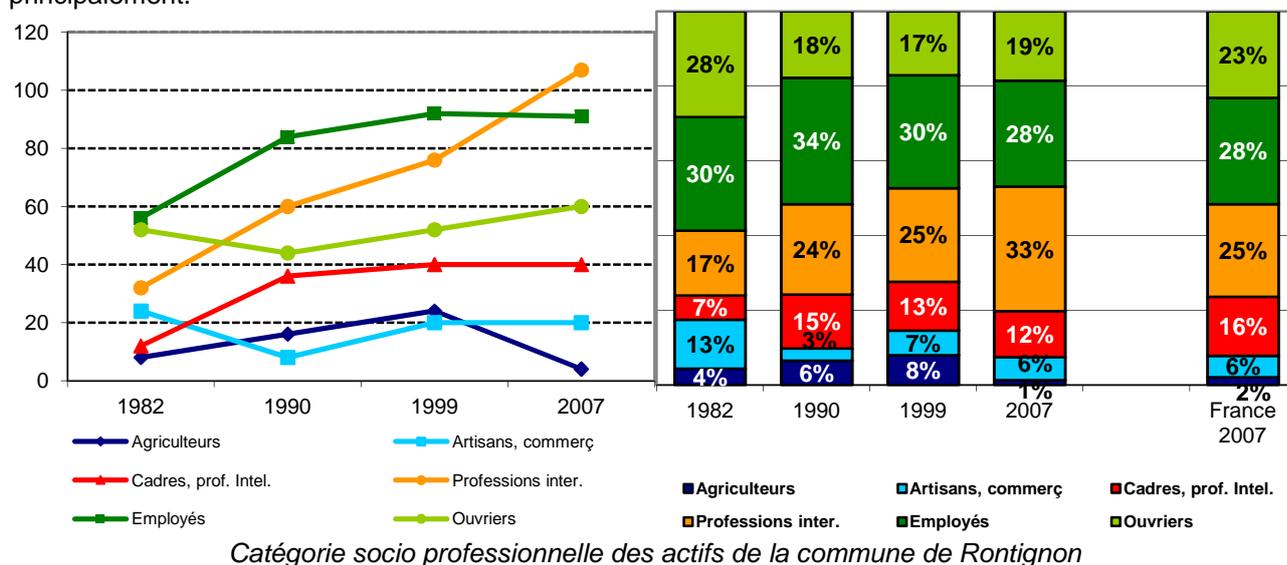
Source : INSEE

Rontignon n'est pas un site touristique, pour autant la commune compte 2 gîtes ruraux pour environ 60 places. La commune bénéficie de coteaux propices à ce type d'hébergement et de la proximité de Lourdes, Pau voire des Pyrénées. Quelques rares résidences secondaires complètent l'hébergement touristique.

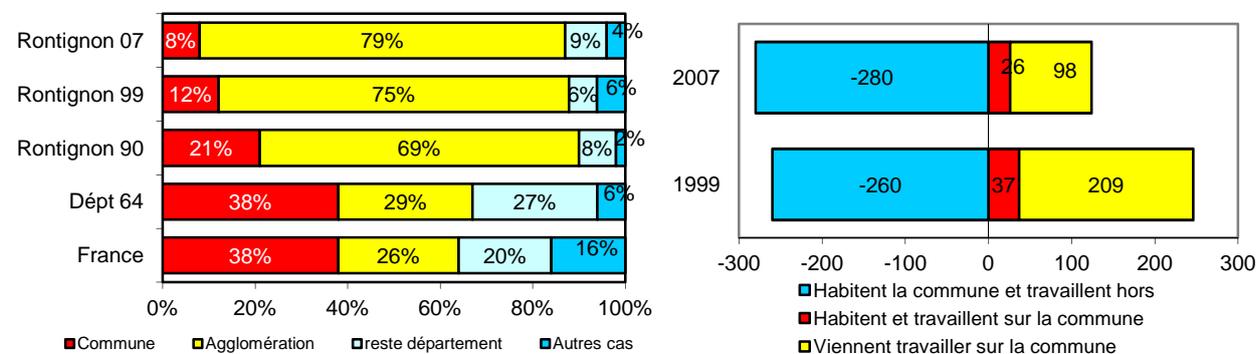
2.4.3 Population active et emploi

2.4.3.1 Une baisse de l'agriculture parmi les actifs

En 2007, la population active compte 319 personnes : taux de 63 % pour les 15-64 ans. Ce taux est faible (France 71 %), y compris chez les 25-54 ans (78 % contre 89 %). Le taux d'activité des hommes n'est que très légèrement supérieur à celui des femmes (65 % contre 61 %). L'analyse des catégories socioprofessionnelles montre qu'il y a un peu moins d'agriculteurs et professions libérales, une représentation plus faible des ouvriers et une progression très forte des cadres, intermédiaires principalement.



2.4.3.2 Lieux d'activité et modes de déplacement des actifs ayant un emploi



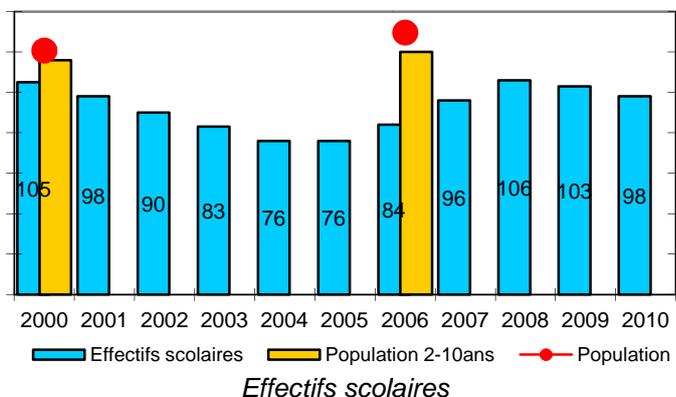
Source INSEE 2010

En 2007, Rontignon comptait 306 actifs ayant un emploi, contre 296 en 1999. Sur le chiffre de 2007, 26 travaillent sur la commune. La proportion de Rontignonais ayant un emploi sur la commune est très faible. Par contre l'essentiel des actifs exerce leur profession sur l'agglomération paloise. Très peu exercent un emploi hors du département.

Si 280 personnes partent travailler hors de la commune, 98 viennent sur Rontignon. Le déficit est très important depuis la fermeture de Vilcontal. Une grande part des emplois sur Rontignon est liée à la maison d'accueil spécialisée (MAS) "Domaine des Roses" (ADAPEI64). La commune apparaît comme étant d'abord un lieu résidentiel.

2.5 L'organisation et l'équipement du territoire communal

2.5.1 Les équipements de superstructure



La commune de Rontignon compte plusieurs équipements, certains comme l'école sont partagés (regroupement pédagogique intercommunal de type dispersé avec Narcastet).

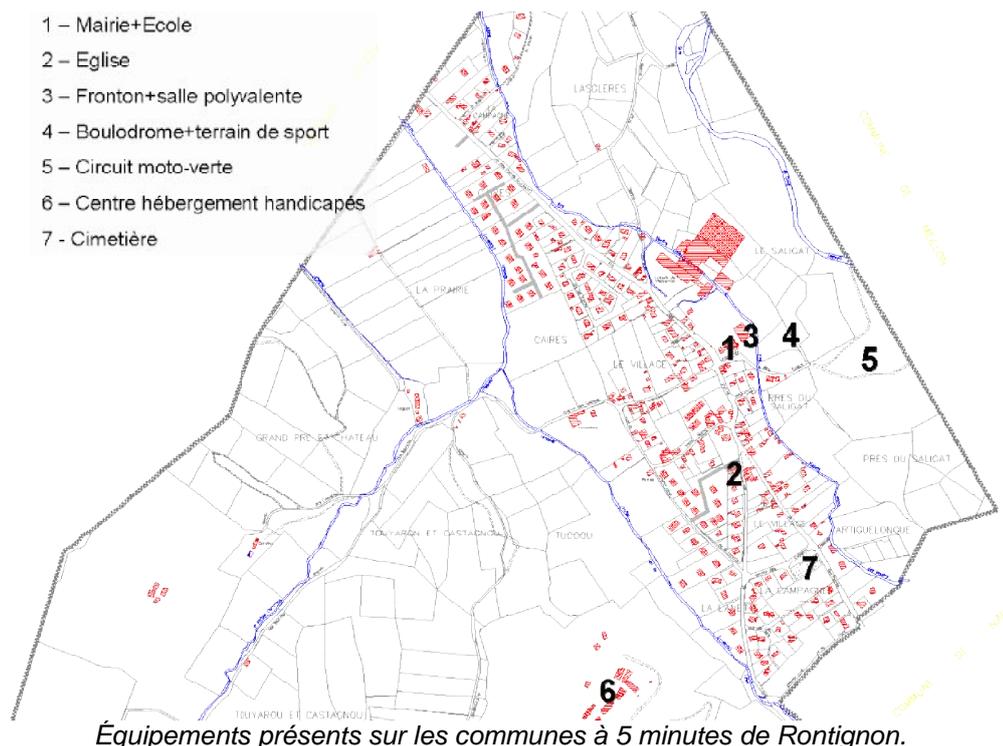
La commune a une école composée d'une classe de maternelle et d'une de maternelle/primaire. Deux autres classes sont sur Narcastet. Les effectifs sont globalement stables depuis 2000.

La commune compte également de nombreux équipements sportifs de loisir. Les équipements publics absents sur la commune sont disponibles sur le reste de l'agglomération paloise.

L'essentiel des équipements sont au centre du bourg. La commune souhaite continuer sa croissance démographique afin de conforter les équipements, garants de la qualité de vie dont elle dispose.

Liste des équipements de la commune (2009)

ENSEIGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • École maternelle et élémentaire : 2 classes
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS et CULTURELS	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiers de randonnée • Fronton • Terrain de Football • Terrain de hand-ball/basket-ball/volley-ball • Plateau éducatif en terrain fermé (activités éducatives moto) • Salle polyvalente • Boulodrome
ÉQUIPEMENTS SOCIAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Centre d'hébergement public handicapé
DIVERS	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu de culte (église) • Mairie

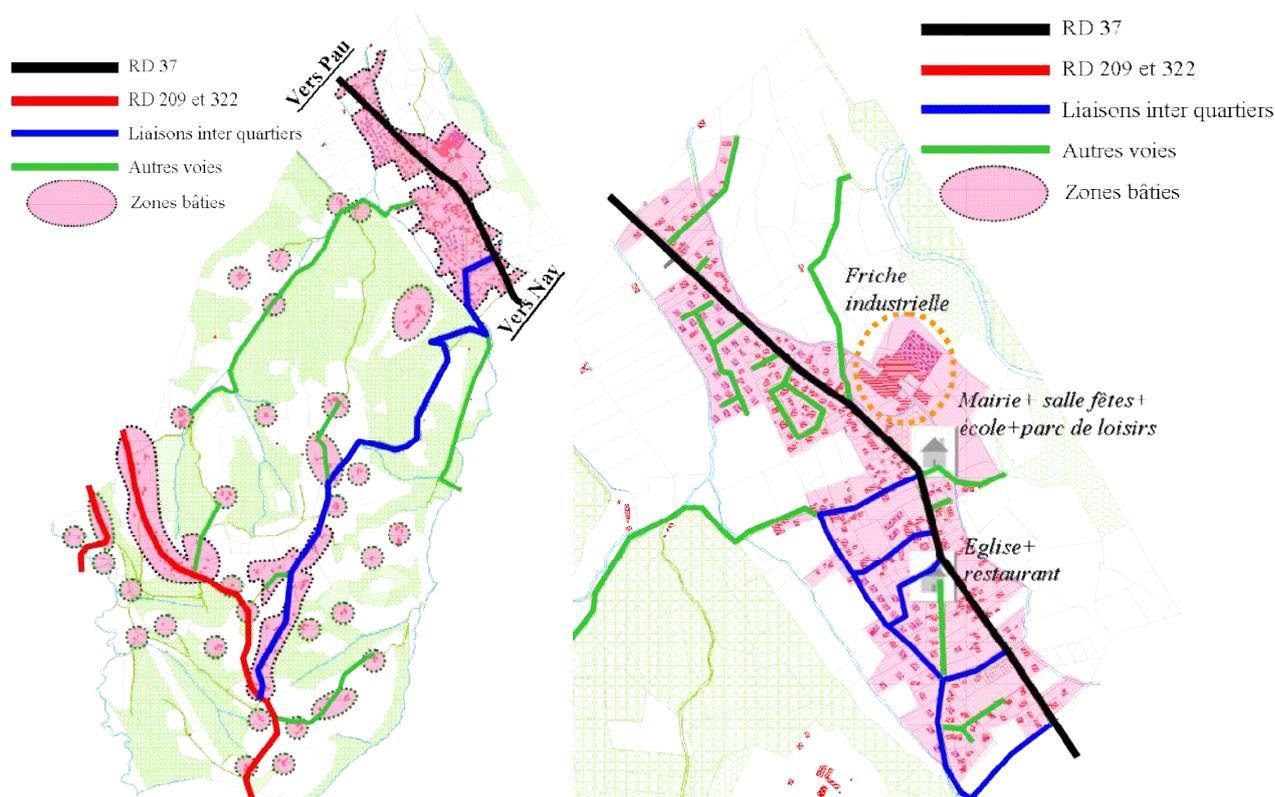


	Assat	Narcastet	Mazères-Lezons	Uzos
Bureau de poste	1		1	
École maternelle	1			
École élémentaire	1		1	1
Personnes âgées : hébergement			1	1
Garde d'enfant d'âge préscolaire			1	
Enfants handicapés : hébergement			1	
Boulodrome	1			
Tennis	1	1		
Centre équestre	1	1		
Salles ou terrains de petits jeux				1
Terrains de grands jeux	1	1	1	1
Salle de combat		1		
Salle non spécialisée	1		1	1
Boucle de randonnée		1		

2.5.2 Les équipements d'infrastructure

2.5.2.1 Le réseau viaire

➤ Hiérarchie



La voirie sur la commune s'intègre dans 4 niveaux hiérarchiques :

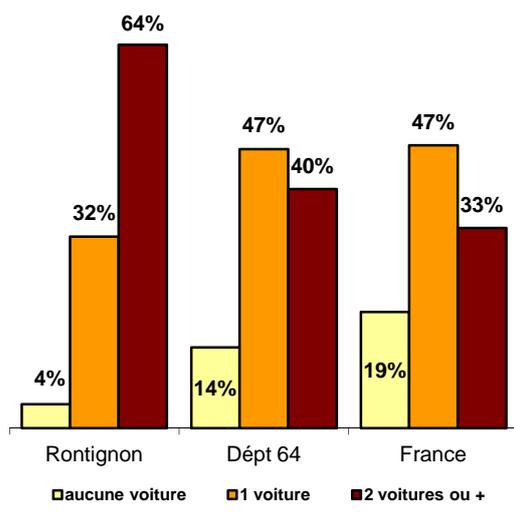
- La RD 37 qui dessert le bourg est également une voie de transit secondaire entre Pau et Nay et de toutes les communes au Sud-est de l'aire urbaine paloise. C'est également la voie principale de desserte pour le bâti de la commune,
- Les départementales 209 et 322 qui desservent les coteaux en venant d'Uzos ou Gelos. Elles servent de transit pour quelques communes au Sud de Rontignon,

- Les voies communales de desserte d'un quartier, voire inter quartiers. Pour la plupart elles se raccordent à la voie principale dans le bourg. C'est une voie communale également qui sert de lien entre la plaine et les coteaux ;
- Les voies de desserte d'un quartier ou de maisons isolées. Ces routes sont généralement en impasse, elles desservent également les terres agricoles.

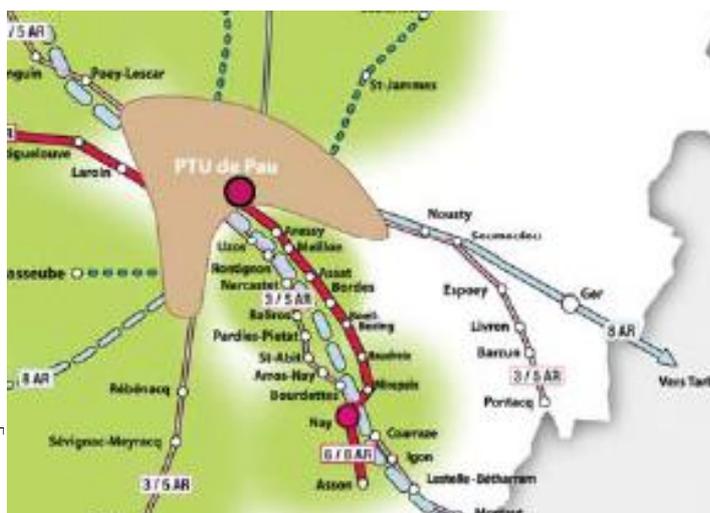


La RD 37 en limite avec Uzoz

➤ Les déplacements et nuisances



Nombre de voiture par ménage



Carte des bus interurbain à proximité de Rontignon

La RD 37 voit passer 5100 véhicules par jour en 2003, et 5600 en 2006 (à hauteur de Mazères-Lezons). Ce trafic est assez important au regard de l'usage urbain et du nombre important de carrefours.

La commune est desservie par le réseau interurbain mis en œuvre par le conseil général. À compter du 1^{er} juillet 2013, la commune bénéficiera d'une desserte de 5 allers-retours journaliers en semaine (ligne Pau – Lourdes via Nay) et de 3 allers-retours le samedi. Ces transports seront complémentaires des transports scolaires et l'interconnexion sera améliorée avec le réseau de transports de l'agglomération paloise (à partir de Mazères-Lezons).

Toutefois, bien qu'urbaine, la localisation et la configuration de la commune imposent aux habitants de posséder une voiture. En 2007, les ménages étaient sur motorisés : 64 % ont deux voitures (France 33%).

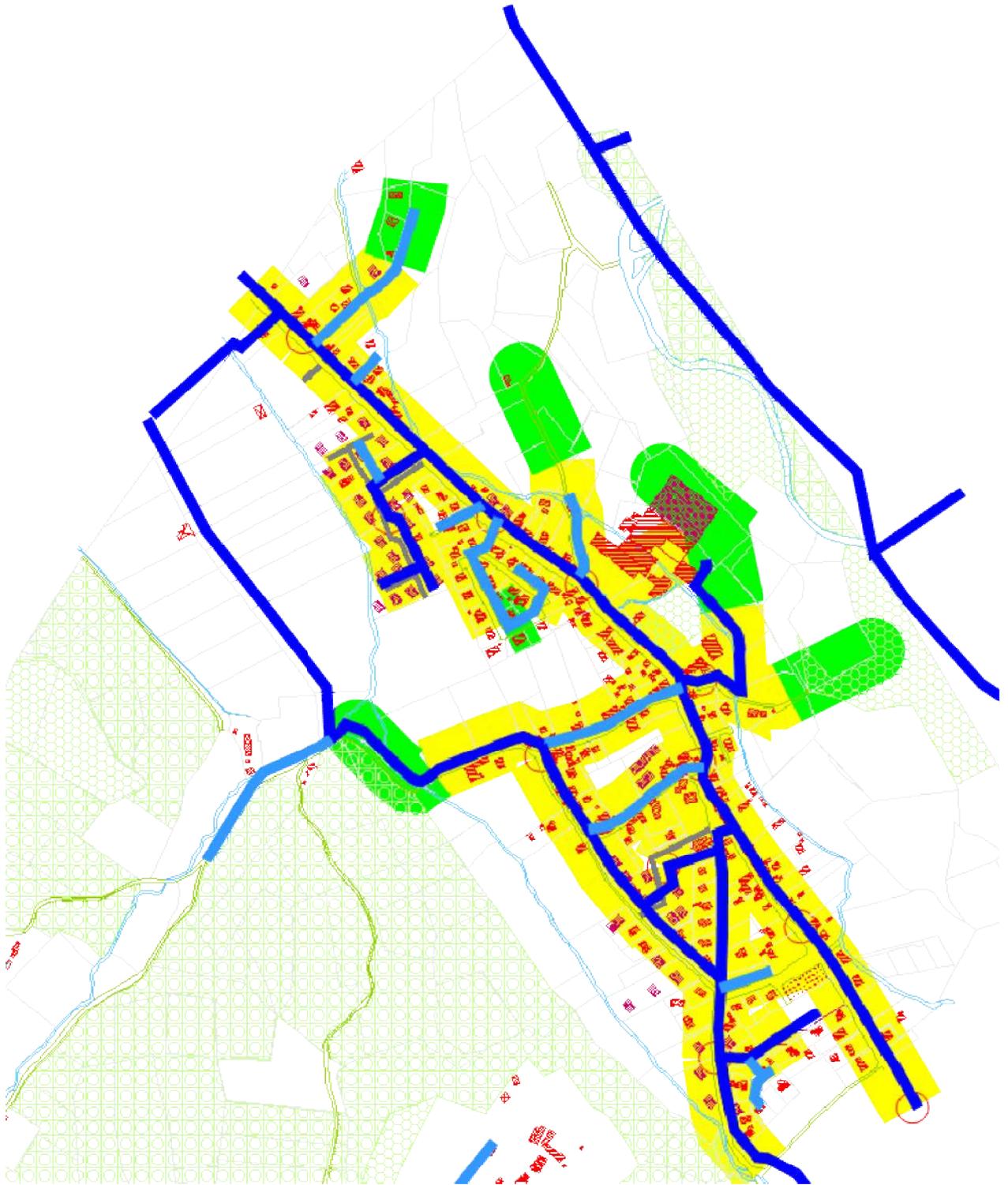
2.5.2.2 Réseau d'adduction en eau potable

Pour son eau potable, la commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) de la Région de Jurançon. La production et la distribution d'eau potable sont des missions de service public. Le SIEP de Jurançon a fait le choix de la délégation en confiant la gestion au quotidien de l'ensemble de ses installations et de ses abonnés à la société SOBEP-Lyonnaise Des Eaux.

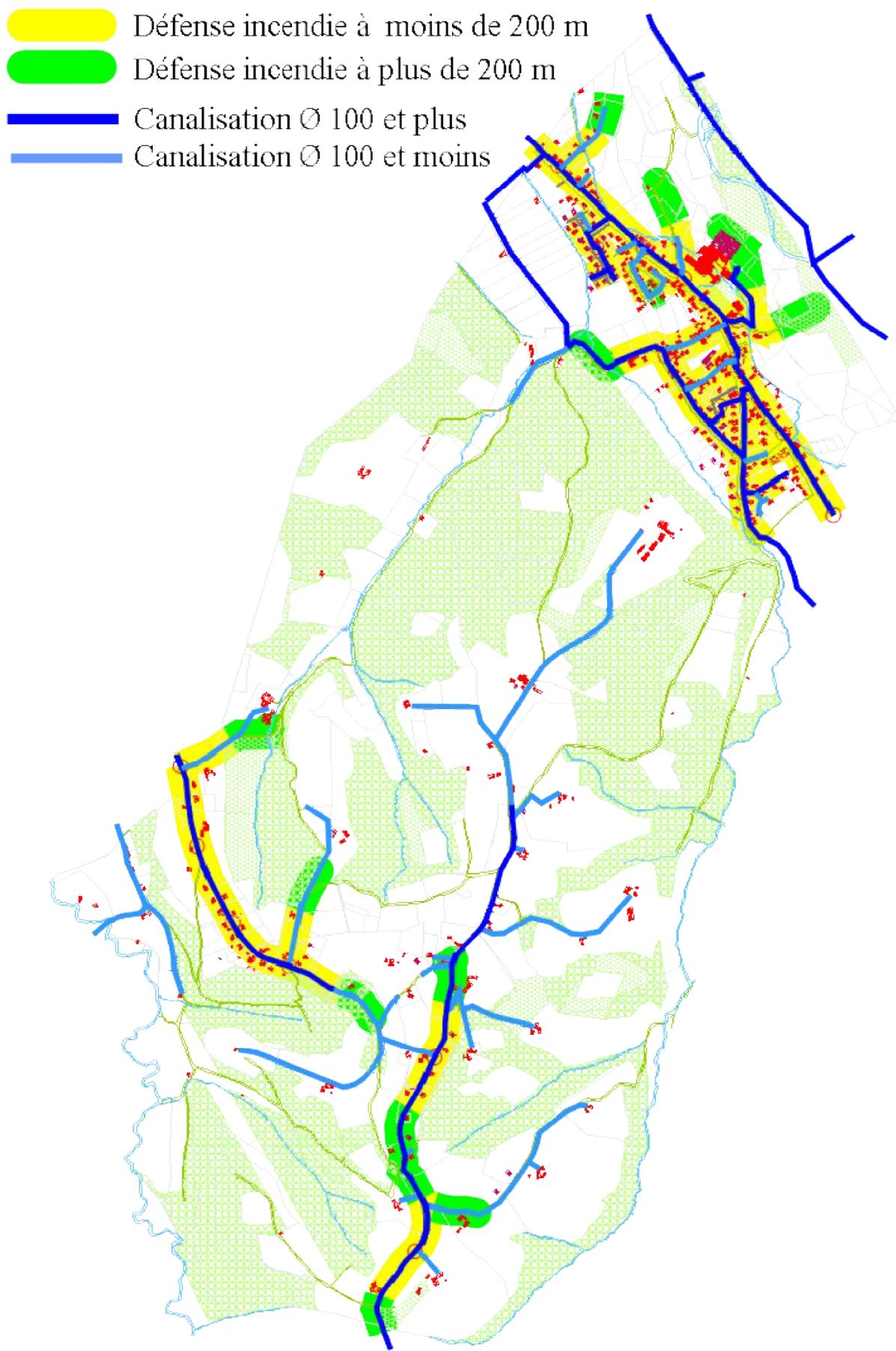
Le SIEP regroupe 22 communes, dont 5 partiellement desservies, sur le pourtour et le Sud de l'agglomération paloise. Le réseau du SIEP dessert plus de 65 000 habitants permanents et près de 45 "gros consommateurs" (industriels, commerces, centres de soins). Cela correspond à plus de 27 000 abonnés, pour 6 400 000 mètres-cube (m3) d'eau potable produits annuellement et environ 4 400 000 m3 d'eau facturés.

L'eau est puisée en amont de l'agglomération paloise, dans la plaine alluviale située entre les coteaux de Rontignon-Mazères et la rive gauche du gave de Pau. La nappe d'eaux souterraines, exploitée par une dizaine de puits, circule dans des alluvions à forte perméabilité constituée d'une succession de bancs de galets, de graviers et de sables dits "aquifères". Cette eau souterraine est par conséquent naturellement filtrée et ne nécessite qu'une désinfection au chlore pour la rendre potable avant de la transporter vers le consommateur.

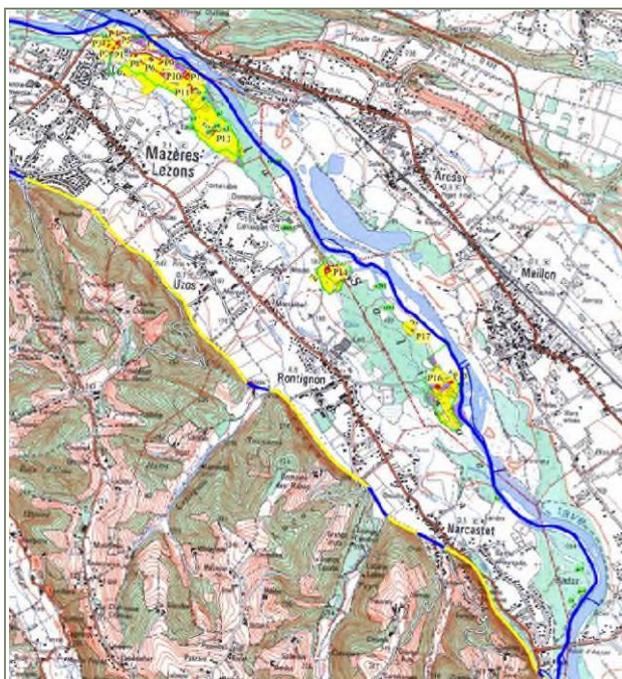
-  Canalisations Ø 100 et plus
-  Canalisations Ø 100 et moins
-  Défense incendie à moins de 200 m
-  Défense incendie à plus de 200 m



Carte 5 - Réseau d'eau potable et défense incendie sur le bourg



Carte 6 - Réseau d'eau potable et défense incendie



Le champ captant du SIEP de Jurançon

La nappe alluviale exploitée par le SIEP a une superficie de 580 hectares environ (composé de 8 puits actifs). Les alluvions ont une épaisseur qui varie d'un peu moins de 15 mètres à un peu plus de 25 mètres, et reposent sur une formation géologique imperméable dite "molassique". Le niveau de la nappe varie en fonction des saisons, et de la localisation géographique, entre -3 mètres vers l'aval et -6 mètres de profondeur vers l'amont.

Sur l'année 2009, l'eau distribuée a été analysée en moyenne un jour sur deux en tous points du réseau du syndicat, par l'autorité sanitaire locale qu'est l'ARS ou par le délégataire SOBEP-LDE au travers de son programme d'auto-surveillance. L'eau potable distribuée sur le territoire du SIEP de Jurançon est conforme à 100 %, tant du point de vue bactériologique que physico-chimique, comme l'attestent les analyses réglementaires effectuées tout au long de l'année par l'Agence Régionale de Santé (ARS, ex-DDASS) (voir document en pièce annexe)

D'après les données de la S.O.B.E.P., la commune de Rontignon compte environ 270 abonnés dont 170 foyers raccordés au réseau d'assainissement collectif ; une consommation moyenne par habitant de 165 l/j, soit 412 l/habitation (2,5 habitants/logement). Ce chiffre de 412 litres par habitation (abonné) correspond à une moyenne d'environ 3 équivalent-habitants.

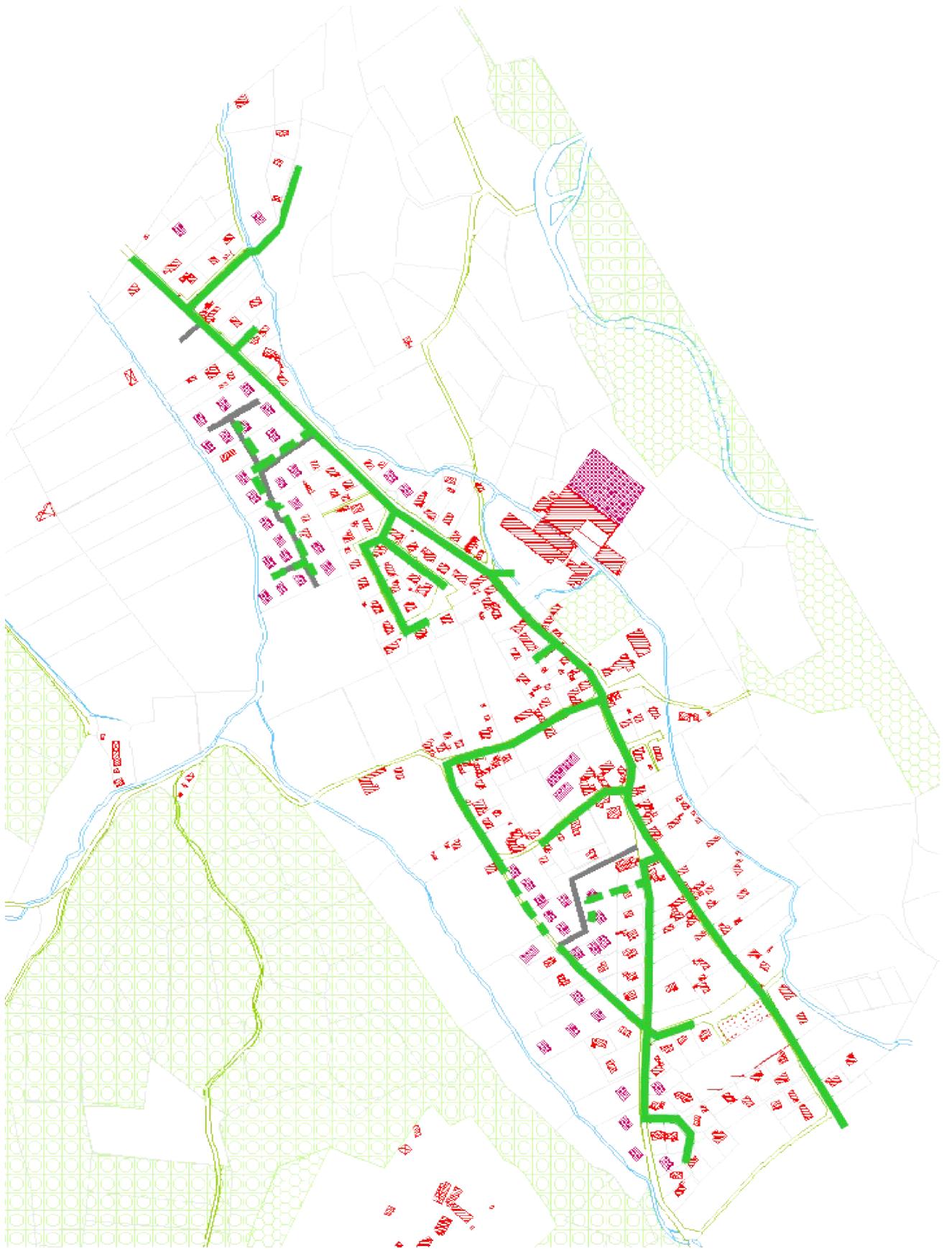
Au niveau défense incendie le bourg de Rontignon est bien couvert. 11 poteaux normalisés assurent la défense. Seules quelques maisons de la rue du Moulin sont un peu éloignées, mais sans jamais être au-delà de 400 d'une prise. Par contre sur les coteaux, s'il y a bien 5 poteaux, ils ne couvrent qu'une partie Sud des collines. Le développement des hameaux devrait s'accompagner de celui de la défense incendie lorsqu'elle est absente.

2.5.2.3 Réseau d'assainissement

Pour la gestion de son réseau, la commune adhère depuis 1972 au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Narcastet - Uzès - Rontignon. Il a pour objet essentiel la construction et l'exploitation de la station de traitement éventuelle des eaux usées, des canalisations communes et des réseaux propres à chaque collectivité. Toutefois, à ce jour le réseau des communes d'Uzès, Rontignon et Narcastet est rattaché à la station d'épuration de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées située sur la commune de Lescar. Elle a été mise en service le 1 janvier 1993. L'exploitant est la société Véolia-Eau. Elle épure les eaux domestiques, ainsi que celle de certaines industries.

Ces caractéristiques principales sont les suivantes :

Caractéristiques	Chiffres clefs en 2009	Respect de la réglementation en 2009
Capacité nominale : 190000 EH (Équivalent/habitant)	Charge maximale en entrée : 122500 EH	Conforme en équipement au 31/12/2009 : Oui
Débit de référence : 51800 m3/j	Débit entrant : 64810 m3/j	Date de mise en conformité : 01/01/2005
Autosurveillance validée : Oui	Production de boues : 2106 tMS/an	Abattement DBO5 atteint : Oui
Traitement requis : traitement secondaire + Traitement existant	Milieu récepteur : Le Gave de Pau	Abattement DCO atteint : Oui
Traitement existant : désodorisation biologique boues activées - aération prolongée	Conformité équipement : Oui (31/12/2010 : prévisionnel)	Abattement Ngl atteint : Sans objet
Taille de l'agglomération : 122500 EH		Abattement Pt atteint : Sans objet
Somme des charges entrantes : 122500 EH		Conforme en performance en 2009 : Oui
Somme des capacités nominales : 190000 EH		Réseau de collecte conforme : Oui
		Date de mise en conformité : 30/06/2007



Carte 7 - Réseau d'assainissement collectif

Il n'est pas fixé de seuil de collecte dans la convention entre l'agglomération Pau-Pyrénées et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Narcastet - Uzos - Rontignon.

Hormis l'habitat, le réseau dessert également quelques activités non domestiques : restaurants, groupe scolaire, mais surtout la maison d'accueil spécialisée "le Domaine des Roses" qui compte près de 70 résidents. Le réseau est de type unitaire et draine le périmètre urbain. Il se compose d'une canalisation principale (diamètre 300 mm), placée sous la RD 37 d'un réseau arborescent (diamètre 125 ou 200 mm) de réalisation plus récente, qui acheminent par gravité les effluents des zones urbaines vers le collecteur principal.

Le réseau collectif d'assainissement permet de recueillir les eaux usées provenant des habitations des 3 communes membres du syndicat d'assainissement Narcastet – Uzos – Rontignon. Les effluents rejoignent le collecteur principal situé sous la départementale 37 et rejoignent, par gravité, le réseau de Gélou puis la station d'épuration située à Lescar.

2.5.2.4 L'assainissement autonome

À l'exception de la maison d'accueil spécialisée (MAS) "Domaine des Roses" raccordée au réseau d'assainissement collectif, l'ensemble des coteaux est soumis aux dispositions réglementaires relatives à l'assainissement non-collectif.

En 2001, le schéma directeur d'assainissement a été réalisé ; il montre que les sols de la commune, même s'ils présentent de fortes disparités, sont globalement aptes à supporter des filières d'assainissement (voir plan joint et tableau ci-dessous).

N° Test	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	141	15
Perméabilité mm/h	158	194	50	15	18	8	20	18	9	1	42	15	50	15	21

Ces quinze tests de perméabilité ont été réalisés dans des trous réalisés à la pelle mécanique. Après saturation, jusqu'à 4 heures, les tests furent menés à niveau constant. Les points de test sont portés sur la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

La carte d'aptitude des sols établie au moment de l'étude porte mention des filières préconisées. La réglementation ayant évolué depuis la réalisation du schéma, ces indications ne sont plus prescriptives, l'instruction d'un projet d'urbanisme ne pouvant plus être conduite sans l'intervention du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

La communauté de communes Gave et Coteaux, à laquelle la commune de Rontignon adhère, a pris la compétence service public d'assainissement non collectif (SPANC) en 2007, le service étant opérationnel depuis 2009. Comme le prévoit la loi, l'action du SPANC est applicable sur l'existant comme sur la construction de nouveaux dispositifs d'assainissement non collectif, que ce soit pour des habitations existantes ou des futures constructions neuves.

Au titre de sa mission de contrôle, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) Gave et Coteaux a conduit de janvier à avril 2011 le contrôle réglementaire des 91 installations d'assainissement non collectif recensées dans la commune. Hors les résultats de ces contrôles qui ont fait l'objet d'un rapport détaillé, il a été constaté l'absence de zones de rejets concentrés et importants.

Des procédures sont mises en œuvre qui s'imposent aux pétitionnaires pour toute opération nécessitant la mise en œuvre d'une filière d'assainissement non collectif. Le choix de l'installation dépend de nombreux paramètres et en particulier la taille de l'habitation (le nombre de pièces principales), les caractéristiques du site (surface disponible, limites de propriété, arbres, puits, cavités souterraines, passage de véhicules, emplacement de l'habitation, existence d'exutoires, superficiels (cours d'eau, fossé...), pente du terrain, sensibilité du milieu récepteur (site de baignade, cressonnière, périmètre de protection de captage...), servitudes diverses, etc.) et surtout l'aptitude du sol à l'épuration (perméabilité, épaisseur de sol avant la couche rocheuse, niveau de remontée maximale de la nappe, etc.).

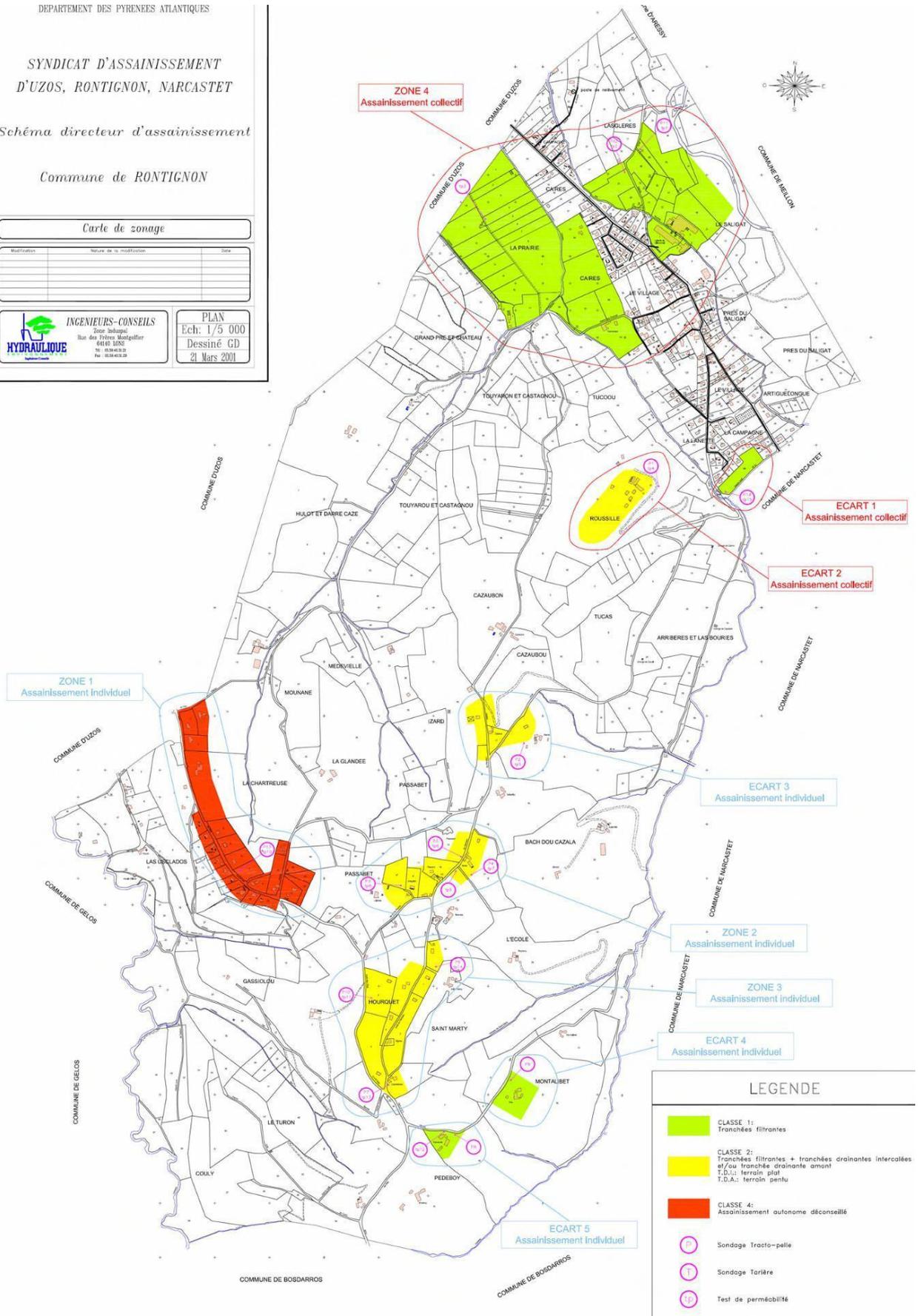
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT
D'UZOS, RONTIGNON, NARCASTET

Schéma directeur d'assainissement

Commune de RONTIGNON

Carte de zonage		
Modification	Nature de la modification	Date

 <p>INGENIEURS-CONSEILS Zone Sud-ouest Iles des Frères Montgallier 64100 UZOS T. 05 49 43 33 F. 05 49 43 29</p>	<p>PLAN Ech: 1/5 000 Dessiné CD 21 Mars 2001</p>
--	--



Carte 8 - Carte d'aptitude des sols

2.5.2.5 Autres réseaux

Le réseau électrique alimente l'ensemble du village et les coteaux (quartiers diffus d'habitations). Sur le bourg au regard du développement du secteur de la friche industrielle, des extensions, voire renforcements sont à prévoir.

2.5.2.6 La collecte et le traitement des déchets

Dans le cadre de sa compétence environnement, la communauté de communes Gave et Coteaux assure plusieurs missions, dont celui de la collecte des déchets.

Depuis le 2 janvier 2001, le service de tri sélectif fonctionne sur la communauté de communes Gave et Coteaux. Le ramassage du tri sélectif est effectué une fois par semaine dans chaque commune (il passera à la quinzaine à compter du 1^{er} juillet 2013). La communauté de communes Gave et Coteaux met en œuvre trois déchetteries.

Pour y accéder, il est indispensable d'apposer sur le pare-brise de son véhicule le badge adéquat disponible en mairie. Une pièce d'identité, justifiant de la résidence sur le territoire de Gave et Coteaux, peut éventuellement être demandée en cas de défaut de badge.

La déchetterie principale est située à Assat. Elle accepte : ferrailles, verre, papiers et cartons, journaux et revues, déchets verts, encombrants, huiles usagées (friture et vidange véhicules), piles, batterie d'automobile, bois, PVC, bouteilles "plastique" et tout venant (sauf ordures ménagères). Les pneumatiques ne sont pas acceptés et une benne particulière recueille les gravats des particuliers uniquement (2m³ maximum).

Les déchets recyclables des professionnels sont exclusivement les papiers, les cartons, le verre, les films plastiques de palettisation et les ferrailles. A titre provisoire et exceptionnel, les déchets plastiques de paillage sont acceptés exclusivement sur le site de Meillon dans une benne spécifique.

Les déchets non recyclables (monstres, déchets verts, bois, gravats...), ainsi que les déchets toxiques et/ou dangereux des professionnels ne sont pas acceptés sur les déchetteries à l'exception des piles (convention COREPILE). Ils doivent faire, de la part des professionnels, l'objet d'une évacuation dans les filières professionnelles.



Une des déchetterie de Gave et Coteaux

2.6 Compatibilité du PLU avec les autres documents de planification existants

Le document d'urbanisme de Rontignon doit se trouver en conformité avec un certain nombre de plan, schémas et programmes dans lesquels son territoire s'inscrit. Il s'agit ici d'avoir connaissance des différentes démarches et orientations que la commune doit prendre en considération dans son projet de territoire.

2.6.1 L Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne

La commune de Rontignon se situe dans le bassin versant du Gave de Pau qui constitue un affluent de l'Adour. Ce dernier (réf : FRFR903A), du confluent du Béz au confluent de l'Ousse (entre Nay et Pau) est classé en rivières naturelle dont l'objectif est :

- Objectif global de la masse d'eau : bon état en 2015,
- Objectif écologique de la masse d'eau : bon état en 2015,
- Objectif chimique : bon état en 2015.

Le Plan Local d'Urbanisme doit être compatible avec les SDAGE et SAGE. Une attention particulière doit également être portée aux autres démarches engagées sur le territoire en ce qui concerne la gestion de l'eau, notamment les contrats de rivière.

Afin de maintenir ou d'améliorer la qualité des rivières, des objectifs ont été mis en place, en application de la circulaire du 17 mars 1978 sur "la politique des objectifs de qualité des cours d'eau, canaux, lacs ou étangs". Tous ces objectifs de qualité (détaillés ci-dessous) sont repris dans **le SDAGE² du bassin Adour Garonne 2010-2015** adopté par le comité de bassin et approuvé en décembre 2009 par le préfet coordinateur de bassin. Six orientations fondamentales ont été définies pour une gestion harmonieuse des ressources en eau entre 2010 et 2015. Elles fixent les grandes priorités des acteurs de l'eau :

- Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance ;

Le SDAGE propose de renforcer la mise en place d'une gestion locale intégrée de l'eau, tout en mettant l'accent sur une meilleure optimisation dans l'organisation des acteurs, un renforcement des connaissances en vue d'une meilleure gestion, et la mise en place de politiques en cohérence avec les objectifs environnementaux fixés.

- Réduire l'impact des activités pour améliorer l'état des milieux aquatiques ;

Restaurer les équilibres écologiques de l'ensemble des milieux aquatiques nécessite de réduire l'impact des activités humaines, d'une part sur la qualité de l'eau des rivières, des lacs, des estuaires et du littoral et d'autre part sur leurs caractéristiques morphologiques et leur fonctionnement dynamique naturel.

- Gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides ;
- Assurer une eau de qualité pour les activités et usages respectueux des milieux aquatiques ;
- Maitriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique ;

- Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire.

Progresser dans l'efficacité des politiques de l'eau rend nécessaire de véritables choix dans les politiques de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire notamment dans les zones de montagne et sur le littoral qui sont des territoires particulièrement fragiles.

Le réseau hydrographique de Rontignon est situé au milieu du bassin versant Adour Garonne dans une zone urbaine. La commune peut donc avoir un rôle à jouer en matière de gestion de l'eau afin de maintenir des milieux aquatiques de qualité, sans brider le développement.

² Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux : document issu de la loi sur l'eau, fixant les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin Adour-Garonne

2.6.2 Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) des Pyrénées-Atlantiques est un document synthétique qui comprend une description des risques, de leurs conséquences prévisibles ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. Le préfet, appuyé par les services déconcentrés de l'État, l'établit afin d'informer les citoyens et les collectivités sur les risques majeurs. Le DDRM n'est pas un document réglementaire opposable aux tiers mais un dossier de sensibilisation. Il s'inscrit dans une politique globale de gestion des risques conformes à la Stratégie Nationale de Développement Durable.

Les risques majeurs ont été pris en compte sur la commune de Rontignon au travers de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation, approuvés le 11 octobre 2007.

2.6.3 Plan Climat Aquitain

Le Plan Climat Régional Aquitain a pour objectif d'élaborer un plan d'action de lutte contre le changement climatique et surtout de promouvoir et coordonner les actions qui sont entreprises au niveau des autres collectivités locales et territoriales (communes, agglomérations, pays...), des entreprises et des ménages.

32 514 000 tonnes équivalent CO₂ par an, c'est la part de l'Aquitaine dans les émissions de gaz à effet de serre françaises, soit 5,8 % du total des émissions nationales. Respecter le protocole de Kyoto en Aquitaine implique de réduire ce chiffre de plus de 2 500 000 tonnes par an, à l'horizon 2013, soit atteindre l'objectif de 2 883 ktCO₂/an.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, **le Plan Climat Aquitain a défini 48 mesures concrètes soutenues en ciblant les quatre principales sources de gaz à effet de serre :**

- Industrie, énergie et déchets,
- Transports,
- Résidentiel et tertiaire,
- Agriculture et forêt.

Dix mesures phares, opérationnelles et innovantes, seront mises en exergue :

- Projet d'autoroute ferroviaire,
- Eco-conditionnalité des aides à la construction,
- Promotion de l'indépendance énergétique des exploitations agricoles,
- Encouragement aux éco-quartiers,
- Développement des énergies renouvelables,
- Appui à l'éco-conception des produits,
- Soutien à la construction de logements sociaux de démonstration à très haute performance énergétique,
- Renforcement de la filière bois-énergie,
- Offre de prêts bonifiés pour aider les particuliers dans leurs investissements,
- Animation et évolution continues du Plan Climat Aquitain.

La commune de Rontignon devra intégrer autant que possible dans ses orientations de développement de son territoire la prise en compte de la problématique du réchauffement climatique et la limitation de la production des gaz à effet de serre.

2.6.4 Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) "Aquitaine horizon 2020"

La région Aquitaine a esquissé les mutations liées à l'environnement qui devraient conduire à l'adaptation des politiques publiques sur les technologies, l'éco conception, le développement des énergies renouvelables, l'éco citoyenneté, le développement durable dans la gestion de toutes les entreprises, une politique durable de gestion de l'eau,...

La prise en compte de ce schéma peut se traduire localement par un développement durable au travers des achats publics éco responsables ou encore une politique durable de gestion de l'eau ou de la consommation d'énergie par exemple.

2.6.5 Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été approuvé par le Préfet le 12 mai 2009. Il a pour objet d'orienter et de coordonner la gestion des déchets sur le territoire départemental. Ils couvrent les déchets des ménages et ceux qui, par leur nature, peuvent relever des mêmes installations, qu'ils soient ou non collectés par les communes. L'obligation de compatibilité, plutôt que de conformité s'explique par la nature des plans d'élimination des déchets.

2.6.6 Plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés

Introduits par la loi de 1992, les plans départementaux de gestion des déchets ménagers et assimilés ont pour objet d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Les plans de gestion des déchets ménagers et assimilés comportent des inventaires des quantités de déchets et fixent pour les diverses catégories les proportions respectivement recyclées, valorisées, détruites ou stockées à terme de cinq et dix ans.

Le plan départemental d'élimination des déchets, dans les Pyrénées-Atlantiques, a été approuvé le 18 novembre 1996 et a été révisé le 12 mai 2009.

Les objectifs généraux du Plan sont les suivants :

- Une accentuation des actions en faveur de la prévention quantitative et qualitative (toxicité) de la production de déchets ;
- Une augmentation du niveau de valorisation matière des déchets ;
- Une augmentation du niveau de valorisation organique ;
- Une organisation du traitement des déchets résiduels ;
- Trouver des solutions conformes de collecte et de traitement pour certaines catégories de déchets, comme le plâtre, l'amiante ciment et les matières de vidange, graisse et autres sous-produits de l'assainissement ;
- Fermer et réhabiliter l'ensemble des décharges brutes existantes dans le département et résorber les décharges sauvages ;
- Mettre en place et assurer un suivi annuel du plan et une communication-information nécessaires à sa bonne réalisation.

2.6.7 Schéma départemental des carrières des Pyrénées Atlantiques

Les Schémas Départementaux des Carrières introduits par la Loi n°93-3 du 4 janvier 1993 à l'article 16-3 de la Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 doivent définir les conditions générales d'implantation des carrières dans chaque département. Le schéma des Pyrénées-Atlantiques a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 12 avril 2003. Aucune carrière n'est présente sur le territoire communal de Rontignon qui n'est donc pas concernée par ce schéma.

2.6.8 Plan régional d'élimination des déchets dangereux en Aquitaine (PREDDA)

L'évolution des flux de déchets dont les déchets dangereux, l'abandon de certains projets de centres d'élimination, l'évolution de la réglementation, les interactions fortes avec les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et avec les plans de gestion des déchets du BTP aujourd'hui adoptés, révisés ou en voie de l'être, sont autant d'éléments justifiant une nouvelle planification relative aux déchets dangereux en Aquitaine.

Le conseil régional d'Aquitaine, le 20 juin 2005, a décidé de lancer l'élaboration de son plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux (PREDIS), dénommé plan de réduction et d'élimination des déchets dangereux en Aquitaine (PREDDA).

Le PREDDA a été adopté le 17 décembre 2007 afin d'organiser la gestion des déchets dangereux pour les 10 ans à venir.

2.6.9 Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Mesure phare de la loi ENE (loi portant engagement national pour l'environnement, dite aussi loi "Grenelle 2") promulguée le 12 Juillet 2010, **la définition d'une trame écologique à l'échelle nationale (trame verte et bleue) a été déclinée à l'échelle régionale**. L'élaboration de cette cartographie opérationnelle visant à préserver, protéger et restaurer les corridors écologiques est en cours. Elle doit être opérationnelle avant la fin de l'année 2012. Le pré comité régional TVB en Aquitaine a été installé le 23 septembre dernier, marquant le lancement de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique.

Ce SRCE se veut être un schéma d'aménagement du territoire, opposable au PLU. Il sera un moyen de protéger les ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels, ressource en eau).

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) en Aquitaine ayant été lancé en septembre dernier, aucune cartographie opérationnelle n'a pu être prise en compte dans le cadre du PLU d'e Rontignon.

Cependant, le PLU de Rontignon vise à appuyer le projet de PLU sur la trame verte et bleue comme élément structurant du territoire. Il s'inscrit dans la démarche régionale de protection de la trame verte et bleue et des ressources naturelles soutenue par le SRCE.

2.6.10 Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)

En France, le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie est l'un des grands schémas régionaux créés par les lois Grenelle I et Grenelle II (Article 681) dans le cadre des suites du Grenelle Environnement de 2007. Il décline aussi aux échelles régionales une partie du contenu de la législation européenne sur le climat et l'énergie.

L'objectif de ce schéma est de définir des orientations régionales à l'horizon de 2020 et 2050 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Ces orientations serviront de cadre stratégique pour les collectivités territoriales et devront faciliter et renforcer la cohérence régionale des actions engagées par ces collectivités territoriales.

La démarche a été lancée en Aquitaine par la première réunion du Comité d'Orientations Stratégique (COS) le 30 septembre 2010.

Le projet de schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE) datant de février 2012 est actuellement soumis à la consultation publique (du 1^{er} mars 2012 au 30 avril 2012).

Au total, 29 orientations "Climat Air Énergie" répondant à cinq objectifs ont été définies :

- **Sensibiliser et disséminer une culture énergie climat pour une prise de conscience généralisée des enjeux** : Il s'agit de sensibiliser les acteurs territoriaux, mais également le grand public, à l'ensemble des problématiques Air, Énergie et Climat qui concernent la région Aquitaine afin de tendre vers un niveau d'informations homogène. Cette sensibilisation et l'appropriation des problématiques par chacun sont un préalable essentiel à la mise en place d'un cadre d'actions air, énergie climat ambitieux. En effet, atteindre les objectifs définis dans le scénario cible entraînera nécessairement des changements de pratique et des efforts collectifs qu'il s'agira de justifier et d'expliquer ;
- **Approfondir les connaissances des acteurs du territoire, préalable à une définition adaptée des actions** : Dans l'ensemble des secteurs, on relève des manques de connaissances sur les problématiques auxquelles doivent faire face les acteurs, sur les spécificités locales sur les outils qui sont à disposition, ou sur les impacts des actions existantes. Ce développement des connaissances a été relevé comme essentiel à l'orientation de l'action air énergie climat ;
- **Construire un cadre de gouvernance préalable à une démarche partagée et partenariale** : Les groupes de travail ont dans leur ensemble exprimé le besoin d'une action régionale cohérente et concertée, ce qui nécessite la définition d'un cadre de gouvernance dans l'ensemble des filières ;
- **Développer des outils financiers et juridiques pour réussir le changement d'échelle** : Le changement d'échelle de l'action air énergie climat, nécessaire au vu des efforts à accomplir nécessite de mobiliser des nouvelles sources de financement et de pouvoir utiliser l'ensemble des possibilités offertes par la législation. Le développement d'outils existants ou la mise en place de nouveaux constituent un objectif prioritaire défini par les groupes de travail ;

- **Déployer de manière généralisée les actions air énergie climat sur le territoire aquitain** : L'ambition affichée nécessite une extension de l'action air, énergie, climat. Les quatre objectifs précédents permettent la création de conditions favorables au changement d'échelle souhaité ici. Le tableau suivant détaille les orientations proposées par les groupes de travail et leurs contributions à l'atteinte des objectifs. Une même orientation peut répondre à plusieurs objectifs et deux orientations peuvent répondre aux mêmes objectifs.

Le tableau suivant détaille les orientations proposées par les groupes de travail et leurs contributions à l'atteinte des objectifs. Une même orientation peut répondre à plusieurs objectifs et deux orientations peuvent répondre aux mêmes objectifs.

Objectifs stratégiques	1- Bâtiment	2-Industrie	2-Agriculture	3-Transports	4-Energies et Réseaux	5-Adaptation
A- Sensibilisation et dissémination d'une culture énergie climat pour une prise de conscience généralisée des enjeux	OR 5 : Promouvoir les bonnes pratiques individuelles à l'échelle du bâtiment (comptage individuel dans le collectif, domotique, qualité de l'air)	OR 1: Développer la sensibilisation, l'information et la formation auprès des acteurs industriels sur les enjeux Qualité de l'Air, énergie et climat	OR1: Sensibiliser, former, diffuser les bonnes pratiques agricoles permettant de limiter les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphérique et de s'adapter au changement climatique	OR1 : Développer et diffuser la connaissance sur les déplacements de voyageurs et le transport de marchandises, leurs impacts air énergie climat et les outils à disposition auprès des élus, des usagers et des acteurs du secteur des transports	OR 1: Développer la connaissance territoriale et sectoriels des gisements, des potentiels et les analyses d'impacts de production des énergies renouvelables en Aquitaine. Déterminer des bouquets énergétiques par territoire.	OR1 : Développer et diffuser la connaissance des vulnérabilités par thématique, par territoire et à différentes échelles temporelles (2020-2050-2080).
B- Approfondissement des connaissances des acteurs du territoire, préalable à une définition adaptée des actions	OR 2 : Renforcer et Développer l'offre d'information indépendante, de conseils et d'accompagnement reconnu par la MO publique sur les problématiques énergie (audit préalable aux travaux, choix énergétiques, etc.) et Qualité de l'air	OR 4: Promouvoir la coopération entre acteurs sur les principes liés à l'écologie industrielle (implantation, process, transport, approvisionnement, bâtiment)	OR3: Valoriser l'agronomie et faire évoluer les pratiques culturales vers davantage d'efficacité en terme d'énergie, d'émissions, tout en intégrant l'enjeu de l'adaptation au changement climatique	OR1 : Développer et diffuser la connaissance sur les déplacements de voyageurs et le transport de marchandises, leurs impacts air énergie climat et les outils à disposition auprès des élus, des usagers et des acteurs du secteur des transports	OR 1: Développer la connaissance territoriale et sectoriels des gisements, des potentiels et les analyses d'impacts de production des énergies renouvelables en Aquitaine. Déterminer des bouquets énergétiques par territoire.	OR1 : Développer et diffuser la connaissance des vulnérabilités par thématique, par territoire et à différentes échelles temporelles (2020-2050-2080).
C- Construction d'un cadre de gouvernance préalable à une démarche partagée et partenariale	OR 1 : Structurer et appuyer la coordination des acteurs bâtiment / énergie à l'échelle de l'Aquitaine : formation (professionnels et maîtres d'ouvrage), communication d'expériences, adéquation des aides aux objectifs	OR 4: Promouvoir la coopération entre acteurs sur les principes liés à l'écologie industrielle (implantation, process, transport, approvisionnement, bâtiment)	OR2: Organiser territorialement les filières agricoles et les rendre moins fragiles aux fluctuations des prix	OR 2 : Assurer une cohérence sur les problématiques air énergies climat entre les acteurs et les politiques de l'urbanisme et des transports (de voyageurs et de marchandises) en gérant l'attractivité de la région	OR 2: Renforcer le cadre organisationnel, réglementaire d'appui à destination des porteurs de projet (collectivités, producteurs), structurer les filières, pérenniser les emplois locaux et préserver les paysages	OR2 : Mettre en place un dispositif de gouvernance territorial régional de type COS SRCAE incluant la question de l'adaptation au changement climatique dans ses dimensions scientifiques, techniques et sociales

Objectifs stratégiques	1- Bâtiment	2-Industrie	2-Agriculture	3-Transports	4-Energies et Réseaux	5-Adaptation
D- Développement d'outils financiers et juridiques pour réussir le changement d'échelle	OR 4 : Définir et appuyer les initiatives en matière d'ingénierie financière et contractuelle (notamment en matière de précarité énergétique et de grandes copropriétés)	OR 2: Accompagner les entreprises par la diffusion d'outils techniques et financiers (dont partenariats, appels à projets, etc.)	OR2: Organiser territorialement les filières agricoles et les rendre moins fragiles aux fluctuations des prix	OR 2 : Assurer une cohérence sur les problématiques air énergies climat entre les acteurs et les politiques de l'urbanisme et des transports (de voyageurs et de marchandises) en gérant l'attractivité de la région	OR 3: Développer les leviers économiques, financiers et fonciers pour permettre le financement des projets EnR et communiquer autour de ceux-ci	OR3 : Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés
E- Déploiement généralisé des actions air énergie climat sur le territoire aquitain	OR 3 : Définition et reconnaissance de critères partagés sur les bonnes pratiques ENR/QA : éco conditionnalité dans les marchés publics, bioclimatisme et éco matériaux dans la construction neuve, réglementation thermique et urbanisme, etc.	OR 3: Renforcer les pratiques d'éco management : gestion énergétique, éco conception, éco-innovation, calcul en coût global, achats responsables, etc.	OR2: Organiser territorialement les filières agricoles et les rendre moins fragiles aux fluctuations des prix OR4: Optimiser les exploitations agricoles sur le volet énergétique et la qualité de l'air	OR3 : Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements OR4 : Optimiser aux différentes échelles (longues distances, courtes distances, centre ville) le transport de marchandises, développer les alternatives à la route (autoroute de la mer, fer, transport fluvial) et réduire à la source les besoins	OR 4: Soutenir l'innovation technologique autour des énergies renouvelables, cibler les travaux sur le gisement disponible en forêts. OR 5: Développer la production d'énergie renouvelable en privilégiant sa localisation près des centres de consommations	OR3 : Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés

Certaines orientations et choix de la commune de Rontignon vont dans le sens des objectifs du SRCAE, notamment concernant le développement de modes de transport doux. En effet, le projet de plan local d'urbanisme (PLU) affirme une volonté forte d'affirmation et de traitement des espaces publics avec, notamment, une dominante végétale et des espaces de circulation douce en site propre.

2.6.11 La stratégie régionale pour la biodiversité

La région Aquitaine ne fait à ce jour pas partie des régions ayant mis en œuvre de stratégie régionale en faveur de la biodiversité.

2.6.12 Schéma départemental des gens du voyage

L'accueil des gens du voyage est encadré par la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 qui a conduit à l'élaboration du schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, approuvé par arrêté préfectoral Le 19 novembre 2003 a été révisé le 6 septembre 2011.

Ce document précise les actions à mener en matière :

- de création d'aires de grand passage, destinées à l'accueil estival des grands groupes séjournant sur des durées très courtes (quelques jours) ;
- de création d'aires d'accueil ouvertes en permanence, pour les gens de passage sur des durées plus longues ;
- de développement d'habitat adapté pour les populations souhaitant se sédentariser.

Elle ne concerne pas les actions à caractère social prévues au schéma initial de 2003. Celles-ci feront l'objet d'une révision ultérieure en fonction des besoins.

2.6.13 Le Schéma de cohérence territoriale du pays du grand Pau (SCoT)

La stratégie du SCOT est traduite dans les plans locaux d'urbanisme et plus imparfaitement par les cartes communales mises en œuvre par les communes. Ces documents d'urbanisme devront être compatibles avec le SCOT.

Le SCOT est donc une feuille de route pour l'élaboration des documents de planification. Il appartient aux communes de définir les modalités de la mise en œuvre des orientations générales du SCOT.

Il identifie les secteurs de développement urbain, d'implantation des commerces, des activités économiques, les secteurs dévolus à l'agriculture et les secteurs naturels à protéger en raison de la qualité des sites des paysages ou de leur intérêt écologique.

Il est constitué :

- d'un diagnostic précisant l'état initial de l'environnement et les modalités d'évaluation environnementale,
- d'un document exprimant la stratégie d'aménagement du territoire : le projet d'aménagement et de développement durable,
- d'un document d'orientations générales à portée juridique définissant les règles opposables aux documents d'urbanisme communaux.

Le SCoT du grand Pau est encore en cours d'élaboration début 2013.